



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 2/2025

Sitzung vom / Séance du 31.03.2025





VILLE DE
LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



**Pascale Krombach-
Arend** (DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Linda Gaasch
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Claudie Reyland
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



**Antonia Afonso
Bagine** (LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 31 mars 2025

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I.	Commissions consultatives : remplacement d'un membre	118
II.	Commission des loyers : remplacement d'un membre	118
III.	Affaires de personnel des Hospices civils (avis)	118
IV.	Affaires de personnel de la Fondation Jean-Pierre Pescatore (avis)	118
V.	Affaires de personnel de l'Office social (avis)	118
VI.	Remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Office social	118
VII.	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	118

EN SÉANCE PUBLIQUE

VIII.	Questions posées par des conseillers communaux	118
	1) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des suites à donner à un grave accident survenu au Limpertsberg	118
	2) Question de Madame la conseillère Afonso au sujet de la mise en place d'abris pour les agents municipaux	119
	3) Question de Madame la conseillère Gaasch au sujet de l'introduction d'une taxe d'inoccupation	119
	4) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet du soutien à l'école fondamentale publique et de la mixité sociale	120
	5) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de la mobilisation des logements vacants	121
	6) Question urgente de Monsieur le conseiller Weidig au sujet d'une lettre adressée au conseil communal par l'association <i>Planning familial</i>	121
IX.	Circulation	122
X.	Conventions	123
XI.	Devis de travaux	129
	1) Projet de réaménagement de la rue de Gasperich	129
	2) Projet de réaménagement de la rue Michel Weyer	133

3)	Rénovation et transformation de l'ancienne école sise 48, rue Henri VII (devis rectifié)	135
4)	Extension du bâtiment scolaire sis 3, rue Anne Beffort (devis rectifié)	135
XII.	Urbanisme	136
1)	Modification ponctuelle du PAG – Extension du centre équestre au Reckenthal	136
2)	Modification ponctuelle du PAP QE – Extension du centre équestre à Reckenthal	137
3)	Modification ponctuelle du PAG – PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin - [CT-24] ».	137
4)	Modification ponctuelle du PAP QE – PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin - [CT-24] »	137
5)	Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 1, rue Laurent Menager	138
6)	Lotissements de terrains	138
XIII.	Subsides	138
XIV.	Motion pour la révision des plans de réaménagement de la rue de Gasperich	141
XV.	Fondation Jean-Pierre Pescatore : statuts de l'association « Résidence Berlaimont a.s.b.l. » (avis)	141
XVI.	Office social	141
XVII.	Affaires judiciaires	141
XVIII.	Création / suppression de postes	141

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I. COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

II. COMMISSION DES LOYERS : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

III. AFFAIRES DE PERSONNEL DES HOSPICES CIVILS (AVIS)

IV. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA FONDATION JEAN-PIERRE PESCATORE (AVIS)

V. AFFAIRES DE PERSONNEL DE L'OFFICE SOCIAL (AVIS)

VI. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE SOCIAL

VII. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

En séance publique

VIII. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des suites à donner à un grave accident survenu au Limpertsberg

Monsieur François BENOY (déi gréng) : L'après-midi du 14 mars, un grave accident de la circulation s'est produit au Limpertsberg. Due à une vitesse élevée, la collision de deux SUV à l'intersection de l'avenue Victor Hugo et de la rue Ermesinde a fait six blessés et a causé d'importants dégâts matériels, non seulement aux véhicules, mais aussi à une armoire électrique et au mur d'une résidence. Cet accident s'est produit au cœur du quartier de Limpertsberg, où se trouvent une brasserie, des magasins et des écoles. On n'ose pas imaginer ce qui aurait pu arriver si des élèves s'y étaient trouvés à ce moment-là. Des personnes auraient pu être grièvement, voire mortellement blessées.

Le groupe *déi gréng* demande depuis longtemps que des mesures soient prises pour apaiser le trafic, lutter contre le trafic de transit et limiter la vitesse, y compris par des aménagements au niveau de la voirie. Cela permettrait de réduire la probabilité d'accidents graves. Le collège échevinal est-il prêt à tirer les conséquences de cet accident et à mettre en œuvre les mesures nécessaires au Limpertsberg ? Lors de son assemblée générale, le syndicat d'intérêts locaux a demandé que des mesures soient prises pour apaiser la circulation. Dans ce sens, une pétition a été lancée. Elle a déjà été signée par environ 200 habitants et sera prochainement soumise au collège échevinal.

- Le collège échevinal dispose-t-il de nouvelles informations concernant cet accident ? Il a été question de six blessés. Nous espérons que toutes les personnes impliquées se portent bien à présent.
- Quelles mesures concrètes le collège échevinal prévoit-il pour améliorer la sécurité routière au Limpertsberg ?
- Des améliorations sont-elles prévues en matière de signalisation et de marquage ? Il faudrait rappeler aux usagers de la route qu'ils se trouvent dans une zone 30 km/h. Des rétrécissements ou d'autres mesures structurelles sont-ils prévus ? Existe-t-il des possibilités de réguler la circulation de manière à ce qu'il soit impossible d'atteindre des vitesses élevées ?
- Quelles sont les mesures prévues pour empêcher le trafic de transit au Limpertsberg ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La Ville n'est pas impliquée dans l'enquête. Les circonstances exactes doivent encore être examinées par la police. Il semble qu'un conducteur n'ait pas respecté la priorité de droite, alors qu'un autre ait roulé à très grande vitesse dans l'avenue Victor Hugo. Les occupants des deux véhicules ont été blessés si grièvement qu'ils ont dû être transportés en ambulance à l'hôpital. Une armoire électrique et un lampadaire ont été renversés. Nous ne savons pas comment vont les personnes concernées, et nous ne pouvons pas le demander pour des raisons de protection des données. La Ville ne peut pas non plus déterminer à quelle vitesse exactement l'un des véhicules impliqués roulait dans l'avenue Victor Hugo, mais il est certain qu'il ne roulait pas à la vitesse maximale autorisée de 30 km/h. Deux règles fondamentales du Code de la route n'ont pas été respectées. La priorité de droite est indiquée à tous les croisements. Les parents doivent rappeler à leurs enfants qu'il est important de respecter les règles de base du Code de la route, et bien sûr, chaque adulte doit également s'y conformer. Monsieur l'échevin Goldschmidt abordera la position générale de la Ville sur le thème du trafic de transit et ce qu'elle prévoit pour les mois à venir.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le croisement Avenue Victor Hugo / Rue Ermesinde n'a jamais été un point noir en matière de sécurité. Comme l'a déjà souligné Madame le bourgmestre Lydie Polfer, nous devons attendre le résultat de l'enquête pour savoir exactement ce qui s'est passé. La Ville n'est pas impliquée dans l'enquête. Lorsque de tels accidents se produisent, c'est généralement parce qu'un ou, comme dans le cas présent, probablement deux usagers de la route n'ont pas respecté les règles.

L'avenue Victor Hugo et la rue Ermesinde sont toutes deux des zones 30. De plus, l'avenue Victor Hugo est déjà si étroite que l'on y roule automatiquement plus lentement. De nombreux bus y circulent, qu'il s'agisse de bus de ligne ou de bus scolaires. Tant dans l'avenue Victor Hugo que dans la rue Ermesinde, tout est réglementé et signalé sur place conformément au Code de la route.

L'accident aurait pu avoir des conséquences encore plus graves, car des passants auraient pu être blessés sur le trottoir.

En ce qui concerne les mesures prévues par la Ville, je voudrais souligner que l'un des points principaux du plan de mobilité communal concerne l'apaisement du trafic dans les quartiers. Il s'agit notamment de lutter contre le trafic de transit. Les services de la Ville y travaillent. Dans les mois à venir, nous nous rendrons dans différents quartiers pour proposer des mesures qui seront ensuite mises en œuvre dans le cadre d'une phase de test d'un an. Il faut être conscient du fait que les mesures de modération du trafic consistant à inverser le sens de la circulation dans certaines rues obligeront les riverains à faire un détour de quelques centaines de mètres. Une fois les analyses terminées, elles seront proposées au collège échevinal, examinées en commission et présentées aux habitants des quartiers concernés au cours du second semestre 2025.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Il me semble évident que les usagers de la route doivent respecter les règles. Le fait est que si des mesures sont prises, la probabilité d'un accident est moindre. Mes questions concrètes sont les suivantes : le Limpertsberg fait-il partie des quartiers pour lesquels la Ville a l'intention de faire des propositions dans les mois à venir ? Et est-ce que la Ville n'envisage pas de prendre des mesures pour le Limpertsberg à l'heure actuelle ? Nos demandes concernant ce quartier existent déjà depuis longtemps.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Monsieur le conseiller Benoy sait parfaitement comment cela fonctionne. La mise en œuvre des mesures ne se fait pas du jour au lendemain. Dans les semaines à venir, le collège échevinal discutera en détail des mesures prévues. Celles-ci seront ensuite présentées à la commission consultative compétente et aux habitants des quartiers concernés. Puis, nous mettrons les mesures en œuvre. Comme je l'ai dit, nous ne disposons pas d'informations plus précises au sujet de l'accident en question. Étaient-ce peut-être des habitants du quartier qui étaient impliqués dans l'accident ? Si sur 1.000 automobilistes, l'un d'entre eux pense qu'il doit rouler vite, toutes les mesures visant à éviter le trafic de transit ne peuvent rien y changer. En tout cas, nous prendrons des mesures concrètes, et le Limpertsberg fait partie de nos priorités.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il est toujours étonnant de voir que les questions élémentaires qui devraient être posées ici ne le sont pas, et que les constatations essentielles qui devraient être faites ne le sont pas non plus. Les deux usagers de la route n'ont pas respecté les règles de base : priorité de droite, respectivement limitation de vitesse. Si des personnes avaient été blessées mortellement, on aurait dû parler d'homicide involontaire. J'espère que l'enquête sera rapidement menée à bien et que les responsabilités seront établies. J'espère aussi que cela ne prendra pas trois ans. En tout cas, nos mesures seront mises en œuvre plus rapidement. En ce qui concerne la modération du trafic, Monsieur le conseiller Benoy sait pertinemment que de nombreuses écoles se trouvent encore au Limpertsberg et que celles-ci sont desservies par de nombreux bus. Cela ne pourra pas être évité dans les années à venir. Cependant, tout sera fait pour garantir la meilleure sécurité possible aux usagers de la route. Les dispositions en vigueur doivent toutefois être respectées. Il ne faut pas faire comme si la faute incombait à d'autres personnes. Les usagers de la route doivent assumer leurs responsabilités.

2) Question de Madame la conseillère Afonso au sujet de la mise en place d'abris pour les agents municipaux

Madame Antonia AFONSO (LSAP) : Les agents municipaux, qui aident les enfants et les parents à proximité des écoles

et aux arrêts de bus, sont confrontés aux aléas de la météo, surtout en hiver, mais aussi par forte chaleur en été, et souffrent de conditions de travail difficiles ces jours-là. Le collège échevinal prévoit-il d'installer des abris pour les agents municipaux ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les agents municipaux doivent être à l'extérieur par tous les temps, comme c'est le cas pour d'autres membres du personnel de la Ville, p.ex. le personnel du *Service Hygiène*. Leurs vêtements sont adaptés : des vêtements plus chauds en hiver et des vêtements plus légers en été. Les agents municipaux disposent en outre de locaux dans presque tous les quartiers de la ville, où ils peuvent passer leur pause de 30 minutes ou s'abriter en cas de mauvais temps. Ces locaux se trouvent dans des bâtiments communaux à Beggen, Belair, Bonnevoie, Cessange, Eich, au Glacis, à Hollerich, Limpertsberg, Merl et dans la Ville-Haute.

3) Question de Madame la conseillère Gaasch au sujet de l'introduction d'une taxe d'inoccupation

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Le taux de vacance des locaux commerciaux à Luxembourg-Ville n'est pas négligeable : 7,5 % dans la Ville-Haute, 10,6 % dans le quartier de la Gare et jusqu'à 25 % dans l'avenue de la Gare (selon des chiffres de l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg de novembre 2023).

La ville d'Esch-sur-Alzette est confrontée à un problème similaire à celui de la capitale en ce qui concerne les locaux commerciaux vacants dans le centre-ville. Afin d'encourager les propriétaires à mettre sur le marché les locaux vacants, le collège échevinal de la ville d'Esch-sur-Alzette (CSV/DP/déi gréng) prévoit d'introduire une taxe d'inoccupation. Celle-ci devrait s'élever à 20 % du loyer moyen la première année et à 50 % les années suivantes.

- Quelle est la position du collège échevinal de la Ville de Luxembourg concernant l'introduction d'une telle taxe sur les biens vacants ? Une analyse est-elle actuellement en cours concernant l'introduction d'une telle taxe ? Est-ce qu'une telle taxe est prévue ? Dans la négative, pourquoi pas ? Dans l'affirmative, avec quel échéancier ?
- Quelles autres mesures concrètes ont été prises ou sont prévues pour lutter contre les logements vacants ? Quels sont les objectifs précis ? Quel est le calendrier ?

Je suis heureuse que cette question soit maintenant à l'ordre du jour, car je l'avais déjà posée il y a environ un an.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Je prie Madame la conseillère Gaasch de bien vouloir excuser le long délai de traitement de sa question. Il a fallu obtenir toute une série d'avis et il y a eu en outre un jugement dont il faut tenir compte pour répondre à la question.

La taxe d'inoccupation est en fait une idée sympathique qui existe déjà depuis très longtemps. Au cours des douze dernières années, huit questions ont été posées par des membres du conseil communal à ce sujet. Sous une autre composition du collège échevinal, un membre du collège échevinal (déi gréng) a donné à Madame la conseillère Gaasch à peu près la même réponse que celle que je lui donnerai aujourd'hui. Les problèmes sont restés les mêmes. Selon nos informations, la taxe d'inoccupation n'a été introduite jusqu'à présent qu'à Esch-sur-Alzette. En outre, elle n'y existe que sur le papier, c.-à-d. qu'elle n'est pas encore prélevée. Cela est dû à des problèmes pratiques, notamment en matière de protection des données. Il n'est pas facile d'obtenir les informations nécessaires concernant les propriétaires des surfaces

commerciales. De plus, des questions se posent concernant les contrôles et les sanctions.

Il y a cependant un élément nouveau : un jugement concernant l'impôt foncier perçu par la commune de Diekirch a défini les grands principes relatifs à l'introduction d'une nouvelle taxe communale. Il s'agit notamment de la proportionnalité, mais quelque chose de très important est également répétée. Il s'agit d'une confirmation de la jurisprudence et de la doctrine : « D'une manière globale, la taxation doit respecter l'intérêt général ainsi que les droits fondamentaux et libertés publiques dans la liberté du commerce et de l'industrie. La commune doit en outre démontrer l'existence d'un besoin financier en vertu du *Kommunalabgabengesetz*. » Lorsqu'on introduit une nouvelle taxe, il faut donc prouver qu'il existe un réel besoin financier. Nos collègues d'Esch-sur-Alzette ont probablement un tel besoin, mais, heureusement, un tel besoin n'existe pas à Luxembourg-Ville. C'est la raison principale pour laquelle nous ne pouvons pas encore nous engager dans cette voie. Il faut d'abord qu'une base juridique claire soit créée. Le ministère des Affaires intérieures est en train d'élaborer un projet de loi à cet effet.

La Ville a toutefois pris une série d'autres mesures pour lutter contre les locaux commerciaux vacants, qui ne sont d'ailleurs pas plus nombreux dans la capitale que dans d'autres communes. Le projet des pop-up stores est bien connu. Une autre mesure consiste à ce que, lors de la location de locaux commerciaux appartenant à la commune, le prix de location proposé par le locataire potentiel ne soit pas l'élément déterminant. La Ville souhaite ainsi offrir à chacun la possibilité de louer un local commercial dans la capitale à un prix abordable. La Ville loue également elle-même des locaux commerciaux vacants pour les sous-louer. Beaucoup a donc déjà été fait. À mon avis, ces mesures sont le meilleur moyen de lutter contre les locaux vacants, car les taxes ne peuvent pas résoudre le problème à elles seules.

4) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet du soutien à l'école fondamentale publique et de la mixité sociale

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Environ 50 % des enfants vivant à Luxembourg-Ville fréquentent une école fondamentale autre que l'une des 19 écoles fondamentales municipales. Dans les numéros de février et de mars 2025 du CityMag, deux écoles privées (l'école Ste-Sophie et l'école Waldorf) ont fait de la publicité pour leurs établissements en publiant des annonces sur une page entière pour présenter leur offre scolaire et inviter à une journée portes ouvertes.

- Le collège échevinal a-t-il autorisé ces publicités ? Est-ce qu'il juge le contenu approprié ? Quelles sont les lignes directrices concernant la publicité dans le CityMag ?
- De quelle manière la Ville de Luxembourg promeut-elle l'école publique en ville ?
- S'il faut bien proposer une offre éducative diversifiée à notre population diverse, le collège échevinal partage-t-il l'avis selon lequel l'école publique de la Ville de Luxembourg doit se présenter de manière plus offensive aux parents d'enfants en âge de scolarité ?
- La Ville dispose-t-elle de données comparatives renseignant sur la mixité sociale dans les écoles de quartier ?
- Comment, par quels canaux et à quel moment l'école fondamentale publique est-elle promue auprès des parents résidant à Luxembourg-Ville, afin d'améliorer la mixité sociale dans l'école fondamentale publique ?

- Dans ce contexte, est-il prévu d'organiser systématiquement des journées portes ouvertes ? Si non, pourquoi pas ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : La convention passée avec l'entreprise média « Maison Moderne » stipule que celle-ci gère la publicité dans le CityMag. Il y a deux critères à respecter : le commerce local ne doit pas être désavantagé et la neutralité doit être de mise (c.-à-d. qu'aucune publicité politique n'est acceptée, par exemple). En cas de doute, « Maison Moderne » consulte notre Service Communication et Relations publiques. Dans le cas présent, les lignes directrices existantes ont été appliquées correctement. Nous discuterons au sein du collège échevinal pour savoir si d'autres publicités d'écoles privées dans le CityMag sont souhaitables ou non à l'avenir.

Il est en effet important de promouvoir les écoles publiques et de montrer à quel point elles sont bonnes. Notre CityMag ne publie pas de publicité à cet égard, mais il contient des articles avec des explications, des histoires de fond et des témoignages de personnes qui travaillent dans le domaine de l'enseignement. Par exemple, le numéro 6/2025 contient un article sur « Donne-moi la main », une collaboration entre les Rotondes et le *Service Enseignement*. Le numéro 3/2025 s'est intéressé au vaste projet « Megare », mis en œuvre dans le quartier de la Gare en collaboration avec l'UpFoundation. Le numéro 10/2024 a été consacré au projet de Pedibus et aux personnes qui accompagnent les enfants sur le chemin de l'école. Le numéro 9/2024 a présenté une sélection de projets pédagogiques et culturels du *Service Enseignement*, dont le *Makerspace* du TechnoLink. Dans le numéro 2/2024, il était question de la plantation de haies par des élèves des écoles fondamentales de la capitale et du « Laf vum Bam ». Les offres de nos écoles fondamentales sont donc souvent mises en avant dans le CityMag. Il existe également un dépliant contenant les adresses, les personnes de contact et d'autres informations pratiques sur les différentes écoles.

En ce qui concerne la demande d'une approche plus proactive, je pense que l'accent doit être mis sur la qualité élevée de nos écoles. Actuellement, l'offre n'est pas présentée globalement sur Internet, car nous voulons éviter le tourisme scolaire. Certaines écoles ont elles-mêmes élaboré un site Internet commun, d'autres se présentent via le plan d'encadrement périscolaire (PEP). Il s'agit là de bonnes initiatives, qui sont également bien mises en œuvre. Nous allons à nouveau réfléchir à la possibilité de créer un site Internet global et plus structuré, et à la manière dont les écoles pourraient être encore mieux présentées. Cependant, il ne s'agit pas de faire de la publicité ciblée pour l'une ou l'autre école, car nous ne voulons pas donner l'impression que certaines écoles soient plus attrayantes que d'autres.

Il s'agit de maintenir toujours un équilibre. Cela vaut également pour le pourcentage d'enfants qui vivent dans la capitale et qui fréquentent l'école fondamentale publique. On peut bien sûr considérer qu'il est souhaitable d'augmenter ce pourcentage, mais il faut aussi être conscient du fait qu'à l'heure actuelle, les infrastructures existantes ne permettent pas d'augmenter ce pourcentage de manière significative. Lors de la mise en œuvre de nouveaux quartiers résidentiels, la nécessité de disposer d'écoles fondamentales est toujours prise en compte. Il est également tenu compte du fait que certains parents n'inscrivent pas leurs enfants dans nos écoles fondamentales publiques. Les raisons des parents peuvent être tout à fait valables et compréhensibles. L'introduction de l'alphabétisation en français pourrait augmenter le nombre d'enfants fréquentant l'école fondamentale publique, mais nous ne pensons pas que cela entraîne une augmentation spectaculaire, car de nombreuses familles souhaitent que leurs enfants reçoivent un enseignement exclusivement en français ou en anglais pendant toute leur scolarité.

La Ville ne collecte pas de données directes sur la mixité sociale. Cependant, elle dispose d'informations grâce à l'indice social, que nous recevons régulièrement en vertu d'une convention avec le LISER. En outre, l'Observatoire social nous donne un aperçu de ce qui se passe dans les quartiers en général, et les « épreuves standardisées » nous permettent d'avoir une vue d'ensemble plus précise des différentes écoles.

Les parents dont les enfants sont en âge de fréquenter les cycles 1.0 (« précoce ») et 1.1. de l'école fondamentale sont contactés par la Ville. Au *Bierger-Center*, les nouveaux habitants sont également informés sur nos écoles fondamentales.

L'organisation des journées portes ouvertes relève de la responsabilité de chaque école, respectivement de la présidence de l'école concernée. La Ville encourage les écoles à organiser des journées portes ouvertes. Il convient toutefois de noter que, contrairement aux lycées où les élèves ont le choix, il ne s'agit pas pour les élèves de choisir un bâtiment, car les écoles fondamentales sont divisées en ressorts scolaires.

5) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de la mobilisation des logements vacants

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Dans le cadre de l'exposition « Who's next ? – Sans-abrisme, architecture et les villes », organisée du 26 novembre 2024 au 2 février 2025 par l'association Inter-Actions à Neimënster, on pouvait lire sur un panneau que le taux de logements vacants à Luxembourg-Ville était de 7,7 % en 2021. En réponse à ma question, l'organisateur m'a renvoyé à un article de *L'Essentiel*, qui se référait à des données de 2010 provenant du Statec et du Liser. Le chiffre de 7,7 % ne figure ni dans le Programme d'action local « logement » (PAL), ni dans aucun autre document de la Ville de Luxembourg. Le directeur de l'Agence immobilière sociale (AIS) a parlé par le passé de 20 % de logements vacants au niveau national, et il a récemment chiffré le nombre de logements vacants entre 10.000 et 20.000.

Il est important de connaître le nombre de logements vacants, afin d'élaborer des instruments politiques pour lutter contre ce phénomène. C'est pourquoi je voudrais poser les questions suivantes au collège échevinal :

- Le collège échevinal peut-il confirmer que le taux de logements vacants à Luxembourg-Ville est de 7,7 % ? Si non, à quel pourcentage estime-t-il ce taux ?
- Le collège échevinal est-il au courant des études du Statec et du Liser mentionnées par *L'Essentiel* ? Si oui, pourquoi ces données n'ont-elles pas été publiées dans des documents de la Ville de Luxembourg, notamment dans le PAL ?
- Compte tenu de la référence à l'année 2010, se pourrait-il que l'article fasse référence à l'enquête relative aux logements vacants et au cadastre des loyers, commanditée par la Ville auprès du Ceps/Instead ?
- En raison d'une décision judiciaire constatant un vice de forme, cette étude n'a pas été publiée. Ces informations seraient pourtant très utiles. Le collège échevinal ne partage-t-il pas mon avis qu'il faille relancer une telle étude ?
- Contrairement à d'autres communes, notamment Esch-sur-Alzette, Diekirch et Redange-sur-Attert, la Ville de Luxembourg n'a pas de taxe communale sur les logements inoccupés. Le collège échevinal ne partage-t-il pas mon avis selon lequel une telle mesure serait nécessaire pour mobiliser les logements vacants ?

- Un autre outil efficace pour mobiliser les logements vacants est la promotion de la gestion locative sociale. Quels sont les résultats concrets de la convention actuelle entre la Ville de Luxembourg et l'Agence immobilière sociale (AIS), dans le cadre de laquelle la Ville ne prend actuellement en charge que les frais de personnel de quatre employés ? Le collège échevinal ne partage-t-il pas mon avis selon lequel cette coopération devrait être intensifiée ?
- Quelles autres possibilités le collège échevinal envisage-t-il pour mobiliser les logements inoccupés à Luxembourg-Ville ?

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Nous ne sommes pas au courant des études mentionnées par Monsieur le conseiller Benoy, de sorte que nous ne pouvons ni confirmer ni infirmer les chiffres. Ces chiffres seraient d'ailleurs étonnants, car l'un des problèmes est qu'il est extrêmement difficile de recenser tous les logements, sachant qu'il n'existe pas encore de cadastre vertical pour la capitale.

En ce qui concerne l'introduction d'une taxe sur les logements inoccupés, le principe est le même que pour la taxe sur les locaux commerciaux vacants (*voir question n° 3*). Or, pour les logements inoccupés, il existe un projet de loi (déposé le 10 octobre 2022) visant à créer une base juridique. Il s'agit du projet de loi 8082 sur l'impôt foncier, l'impôt à la mobilisation de terrains et l'impôt sur la non-occupation de logements. Le gouvernement actuel a mis en place des groupes de travail pour analyser comment le projet de loi pourra être mis en œuvre. Il est actuellement prévu de dissocier la question de l'impôt foncier de l'introduction de taxes, ceci en raison d'une série de problèmes, notamment en ce qui concerne le cadastre vertical.

En raison de l'absence de base juridique, l'introduction d'une taxe sur les logements vacants n'est malheureusement pas pour aujourd'hui ou demain. À l'instar de la taxe sur les locaux commerciaux vacants, nous ne pensons pas que les taxes puissent résoudre le problème. Ce qu'il nous faut, c'est une politique volontariste de construction de logements, comme celle que la Ville met en œuvre. Beaucoup a été fait ces derniers mois, et beaucoup reste à faire dans les mois à venir. Je ne voudrais que mentionner l'achat de projets VEFA, par lequel la Ville augmente l'offre de logements. Le collège échevinal entend poursuivre sa politique dans ce sens. Si la base légale changeait, la Ville en tirerait les conclusions qui s'imposeraient.

6) Question urgente de Monsieur le conseiller Weidig au sujet d'une lettre adressée au conseil communal par l'association *Planning familial*

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : J'ai constaté avec étonnement que les membres du conseil communal ont reçu par e-mail une lettre de l'association *Planning familial* peu avant le vote sur les subsides à accorder à l'association *Vie naissante*. Dans cette lettre, la présidente du *Planning familial*, Madame Achutegui, et la secrétaire, Madame Rougi, formulent de graves reproches à l'encontre de l'association *Vie naissante*. Elles l'accusent de faire des déclarations se trouvant en contradiction avec le consensus scientifique et de violer les droits des femmes. Or, de nombreuses femmes sont membres de l'association *Vie naissante*. L'une de ces femmes assiste à la séance du conseil communal d'aujourd'hui.

C'est pourquoi je souhaiterais poser les questions suivantes au collège échevinal :

- Est-ce que chaque organisation et chaque citoyen de la Ville de Luxembourg ont le droit d'envoyer une

lettre à tous les membres du conseil communal avant chaque vote au conseil communal ?

- Si ce n'est pas le cas, pourquoi une exception a-t-elle été faite dans ce cas ?
- Le collège échevinal a-t-il demandé à l'association *Vie naissante* si elle souhaitait également adresser une lettre au conseil communal, afin de se défendre contre les graves accusations, considérées comme injustes et fausses par *Vie naissante* ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous n'avons fait aucune exception. La lettre était adressée au bourgmestre et à tous les membres du conseil communal. Notre procédure habituelle consiste à transmettre les lettres aux destinataires respectifs. Dans ce cas précis, il s'agissait d'un sujet qui était à l'ordre du jour aujourd'hui, et il était donc d'autant plus évident que cette lettre soit transmise. Si d'autres personnes s'étaient également exprimées sur ce sujet, nous aurions bien sûr également transmis la prise de position afférente. Tout a donc été fait comme il se doit. Nous tenons à ce que tout le monde soit traité de la même manière. Il arrive aussi parfois que les membres du conseil communal trouvent des invitations à leur place dans la salle. Nous transmettons ces messages dans un souci de transparence et de serviabilité.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Vous n'avez pas répondu à la troisième question. La Ville n'a pas donné à l'association *Vie naissante* la possibilité de prendre position concernant les accusations. Ce n'est pas fair-play.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous ne demandons pas si quelqu'un souhaite nous écrire. Si quelqu'un nous écrit une lettre, il l'écrit, sinon il ne l'écrit pas.

IX. CIRCULATION

Monsieur François BENOY (déi gréng) : J'ai été heureux de constater que des bornes ont enfin été installées dans la rue du Fossé. Cela fait au moins cinq ans que nous avons demandé l'installation d'un filtre modal, afin d'obtenir une plus grande sécurité routière pour les cyclistes et les piétons. Nos propositions auraient déjà pu être mises en œuvre s'il y avait eu une volonté politique.

Dans la zone du champ du Glacis, une piste cyclable et une voie piétonne longent le tracé de tramway. Ce chemin, partagé par les piétons et les cyclistes, présente un potentiel de conflit. Tôt ou tard, il y aura un accident. Nous pensons que la circulation des piétons et des cyclistes pourrait être mieux réglementée à cet endroit. La piste cyclable et la voie piétonne seront-elles à nouveau fermées pendant la *Schueberfouer* pour faire place à un grand manège ? Nous espérons que ce ne sera pas le cas, car il s'agit d'une voie de communication importante entre différents quartiers de la ville (Limpertsberg - Ville-Haute, Limpertsberg - Gare, Limpertsberg - Kirchberg, etc.). Si l'on se targue de vouloir promouvoir la mobilité douce, les itinéraires réservés aux piétons et aux cyclistes devraient être disponibles en permanence et non pas être fermés pendant trois semaines. Nous espérons que cette année, on renoncera à la fermeture de l'itinéraire en question, sinon nous ne soutiendrons pas la réglementation afférente.

Avant l'arrivée du tramway dans l'avenue de la Liberté et de la piste cyclable qui la longe, les cyclistes qui se rendaient en direction du boulevard de la Pétrusse étaient dirigés depuis la place de Paris par la rue Ste Zithe. De nombreux cyclistes continuent à utiliser cet itinéraire. À la hauteur du *Rousegärtchen*, ils doivent tourner à droite pour emprunter la piste cyclable de l'avenue de la Liberté. Pourquoi ne peuvent-ils pas

simplement continuer tout droit en direction du boulevard de la Pétrusse pour rejoindre la Ville-Haute par un itinéraire plus direct ?

L'itinéraire cyclable et piétonnier passant sous le Pont Adolphe est utilisé par de nombreuses personnes. On peut s'attendre à ce que davantage de piétons l'utilisent pendant la LUGA, ce qui entraînera probablement de nombreuses situations problématiques entre cyclistes et piétons. Nous proposons donc que la Ville, en collaboration avec l'Administration des ponts et chaussées, veille à ce que les zones de circulation pour les piétons et les cyclistes soient séparées par des marquages de couleur. Si un marquage vert pour l'itinéraire cyclable – en France, les pistes cyclables sont marquées en vert – ne plaît pas à Madame le bourgmestre Polfer, nous pourrions également être d'accord avec un marquage bleu. Je sais que la Ville de Luxembourg est très réticente à l'utilisation de la couleur. La ministre de la Mobilité a toutefois souligné, dans sa réponse à une question parlementaire, qu'il était important de miser davantage sur un marquage coloré aux endroits où les voies piétonnes et cyclables ne sont pas séparées physiquement. Si une ministre de la Mobilité, appartenant au même parti politique que Madame le bourgmestre Polfer, s'exprime dans ce sens, la Ville pourrait également recourir davantage à une telle mesure.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Nous ne pourrions toujours pas soutenir les différents règlements qui entraînent la fermeture des trottoirs dans le cadre de chantiers. C'était un beau geste de Monsieur l'échevin Goldschmidt de nous rappeler la procédure et les règlements en commission. Notre demande reste cependant inchangée : les règlements pris sur la base de demandes reçues par l'administration communale devraient être motivés. Nous voulons une approche plus pragmatique avec moins de désagréments pour les piétons.

Nous ne nous faisons pas d'illusions sur le fait que l'itinéraire cyclable et piétonnier le long du champ du Glacis reste ouvert pendant la *Schueberfouer*. Nous comprenons que le service compétent se soit déjà engagé à ce qu'il y ait suffisamment d'espace disponible pour la *Schueberfouer*. Mais quelles sont les alternatives pour les piétons et les cyclistes ? Si l'itinéraire cyclable le long du tramway n'est pas disponible, les cyclistes se rabattent sur le parc municipal, où le risque d'accidents avec les piétons augmentera. Quelles mesures le collège échevinal envisage-t-il ? Faut-il fermer une voie de circulation aux voitures afin qu'elle puisse être utilisée par les piétons et les cyclistes pendant la *Schueberfouer* ?

Je suis heureux de constater que le Parking Martyrs (*Rousegärtchen*) a enfin rouvert ses portes. Il s'agit d'un parking bien conçu et sûr, et j'espère que sa réouverture aura un impact positif sur le commerce du quartier de la Gare. La Ville devrait analyser l'impact des travaux sur l'utilisation de l'espace urbain par les piétons, les cyclistes et les voitures. Presque chaque semaine, des quasi-accidents ont eu lieu entre les piétons, les cyclistes, les automobilistes et les véhicules de chantier. Il est important que les grands chantiers soient bien coordonnés et gérés. Une analyse a-t-elle été effectuée à cet effet ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Concernant la rue du Fossé, je suis ravi que Monsieur le conseiller Benoy apprécie lui aussi nos projets. Il était prévu dès le début de mettre en œuvre la réglementation mentionnée, une fois les travaux de rénovation et d'agrandissement du parking Knuedler terminés. Ces travaux ont généré un trafic important de camions.

Lorsque la décision a été prise de construire un tracé de tram le long du Glacisfeld, la discussion a également porté sur la surface disponible pour la *Schueberfouer*. À l'époque, l'État et la Ville se sont mis d'accord sur une surface minimale à réserver pour que la *Schueberfouer* puisse continuer à connaître son succès habituel. Si l'on tenait compte de différentes

demandes formulées régulièrement depuis quelques années – par exemple que le tramway circule à double voie –, la surface disponible serait réduite au point que la *Schueberfouer* ne pourrait plus se dérouler d'une manière acceptable. En effet, l'itinéraire cyclable piétonnier mentionné doit être fermé pendant la *Schueberfouer* pour permettre l'installation d'un grand manège. Pour les cyclistes, cela signifie qu'ils doivent descendre de leur vélo et le pousser sur une distance de 100 mètres, ce qui leur prendra peut-être une minute de plus. Cela ne devrait toutefois pas les empêcher de se déplacer à vélo. Bien sûr, les cyclistes peuvent également rouler sur la route. L'année passée, Monsieur le conseiller Benoy avait soulevé la question de savoir si les cyclistes ne pouvaient pas utiliser la voie réservée aux bus. Le Service Autobus nous a fait savoir que cela n'était pas possible, car de nombreuses personnes se rendent en bus à la *Schueberfouer*, et que la pleine capacité de la voie de bus est donc nécessaire. Cela ne signifie toutefois pas que nous soyons opposés au trafic cycliste. Au contraire, le trafic cycliste est bienvenu et encouragé. Les dispositions prévues représentent une solution de compromis pour que cette grande fête populaire, qui attire chaque année de nombreuses personnes du Luxembourg et de l'étranger, puisse avoir lieu. À ce jour, aucun conflit entre cyclistes et piétons ne m'a été signalé sur les itinéraires cyclables du parc. Un itinéraire cyclable longe déjà le parc au boulevard Prince Henri. Cet itinéraire cyclable sera amélioré, et nous espérons que les travaux seront terminés d'ici un an et demi au plus tard.

Dans le cadre de mesures de compensation, des arbres seront plantés dans la rue Ste Zithe. Comme il existe un excellent itinéraire cyclable dans l'avenue de la Liberté, nous avons pensé que les cyclistes pourraient l'utiliser et qu'en contrepartie, nous pourrions planter plus d'arbres dans la rue Ste Zithe.

Nous pouvons volontiers reprendre la proposition de Monsieur le conseiller Boisante tendant à réaliser une analyse sur le chantier du parking Martyrs, afin d'en tirer des conclusions pour les futurs grands chantiers. Les raisons qui ont fait que les travaux ont mis du temps à démarrer sont connues : en raison de questions d'assurance, près d'un an s'est écoulé avant que la voiture brûlée ait pu être sortie du parking souterrain. Nous sommes heureux que les travaux soient maintenant terminés et que le parking ait pu être remis en service.

La passerelle pour piétons et cyclistes sous le Pont Adolphe relève de la compétence de l'État. Je m'étonne du fait que le groupe *déi gréng* demande maintenant des marquages au sol, alors qu'ils défendent si souvent le slogan « *Paint is no infrastructure* ». Je reprends néanmoins volontiers cette proposition. Nous nous renseignerons si des améliorations sont possibles, d'autant plus que la passerelle sera certainement utilisée par un nombre encore plus important de piétons pendant la LUGA. Notre service travaille à la mise en place de marquages de couleur aux endroits dangereux.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Monsieur l'échevin Goldschmidt a parlé d'une demande visant à faire circuler le tram à double voie pendant la *Schueberfouer* aux abords du champ du Glacis. Le collègue échevinal a-t-il reçu une demande concrète en ce sens ? Cette dernière est-elle due à des contraintes de capacité ? Dans ce contexte, il convient de rappeler la proposition du groupe *déi gréng* de construire un tracé de tram passant par l'avenue de la Porte-Neuve en direction du boulevard Royal.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Nous n'avons reçu aucune demande concrète de la part de la société Luxtram. Il a simplement été indiqué que les temps d'attente pourraient être réduits si le tramway circulait sur deux voies pendant la *Schueberfouer*. Jusqu'à présent, la solution actuelle, qui consiste à faire circuler le tramway sur une seule voie pendant la *Schueberfouer* sur le tronçon concerné, a toujours donné entière satisfaction à Luxtram, à l'État et à la

Ville. Nous ne sommes pas prêts à réduire la surface de la *Schueberfouer*. En ce qui concerne le tracé du tram avenue de la Porte-Neuve – boulevard Royal, ce sujet n'a pas sa place ici.

Les règlements de circulation liés à l'organisation de la Schueberfouer sont approuvés, les représentants des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk s'abstenant. Les règlements de circulation prévoyant la fermeture des trottoirs pendant des travaux sont approuvés avec l'absence des représentants des groupes LSAP et déi Lénk. Les autres règlements temporaires et les modifications définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvés à l'unanimité.

X. CONVENTIONS

- 1) La Ville achète à l'État plusieurs terrains (« place », respectivement « place voirie ») sis au Rollinggrund (12,84 ares au total). Prix : 475.000 €. But : régularisation de la situation foncière.
- 2) La Ville acquiert d'un particulier une maison (10,86 ares) sise 19D, rue de la Semois. Prix : 1.650.000 €. But : mise en œuvre du PAG dans une zone « parc » dans le cadre de la renaturation de la Pétrusse.
- 3) Rachat d'un appartement avec balcon (62,17 m²), emplacement de parking intérieur (13,15 m²) et cave (5,42 m²) dans un immeuble en copropriété sis 3, rue Léopold Hoffmann. Prix : 242.207,55 €. La Ville ayant exercé son droit de préemption, le prix a été fixé conformément aux dispositions de la convention de constitution du droit d'emphytéose. But : Mise au marché de logements.
- 4) La société Romanin s.à r.l. cède gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie », 8 centiares) sis rue Henri Vannérus. But : régularisation de la situation foncière.
- 5) Au prix de 1.577.180 €, la Ville acquiert auprès de particuliers un terrain de 71,69 ares (« terre labourable ») sis aux abords de l'allée des Châtaigniers. En contrepartie, la Ville cède aux particuliers concernés deux terrains d'une valeur totale de 338.410 € – un terrain de 62,27 ares sis aux abords de la rue Haute (« terre labourable ») et un autre de 1,23 ares (« place ») sis aux abords de l'allée des Châtaigniers – et verse aux particuliers une somme de 1.238.770 €. But : aménagement d'un centre de recyclage à Hamm.
- 6) Un particulier cède à la Ville un terrain (« place ») de 1,30 ares sis rue de la Lavande. Prix : 365.000 €. But : mise en œuvre du PAG et urbanisation cohérente.
- 7) La société Realtyvest City s.à r.l. cède gratuitement à la Ville un terrain d'un centiare (« place voirie ») sis rue du Verger. But : régularisation de la situation foncière.
- 8) La société Trade Immo s.à r.l. cède gratuitement à la Ville un terrain de 6 centiares (« place voirie ») sis rue Laurent Menager. But : élargissement du trottoir.
- 9) Rachat d'un appartement avec terrasse (90,52 m²), emplacement de parking intérieur (12,50 m²) et cave (2,94 m²) dans l'immeuble d'appartements situé 75, rue de l'Avenir. Prix : 571.409,47 €. La Ville ayant exercé son droit de préemption, le prix a été fixé conformément aux dispositions de la convention de constitution du droit d'emphytéose. But : mise au marché de logements.

- 10) La Ville acquiert de la société Bloom s.a. deux terrains (« place voirie ») de 5 et 15 centiares respectivement aux abords du Sentier de Bricherhof et de la rue des Muguets. En contrepartie, la société reçoit deux terrains (« place ») d'une superficie d'un centiare et de 5 centiares respectivement, situés aux mêmes endroits. La valeur des terrains respectifs étant estimée à 700 €, un simple échange est effectué. But : élargissement du trottoir.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 11) Contrat de bail commercial entre la Ville et la société Albondigas s.à r.l. concernant la location du terrain de mini-golf de 560 m² situé dans la vallée de la Pétrusse (2, rue St Quirin), y compris un pavillon de vente (kiosque, 27 m²) avec espace de stockage, installations sanitaires et une terrasse de 52 m². Les locaux sont loués dans un état neuf, clef en main, entièrement meublés et équipés.

La vente des billets d'entrée, la location de l'équipement de mini-golf et la vente de snacks, confiseries ainsi que de boissons non alcoolisées se fera au kiosque. La vente de boissons alcoolisées et la préparation de plats cuisinés chauds et/ou l'installation d'équipements de cuisine dans les locaux loués sont strictement interdites. L'entrée coûte 5 euros pour les adultes et 3 euros pour les jeunes (y compris la location de l'équipement de minigolf). Toute modification de la nature de l'activité commerciale ou des produits proposés à la vente ainsi que des prix d'entrée doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Ville.

La convention fixe également les heures d'ouverture. En saison (du 1^{er} avril au 31 octobre), le mini-golf devra être ouvert au public tous les jours de 11 heures du matin à 19 heures le soir. L'ouverture matinale aura lieu au plus tôt à 7 heures et la fermeture au plus tard à 22 heures. Du 1^{er} novembre au 31 mars, le mini-golf est fermé au public, sauf si la Ville a donné son accord écrit pour une ouverture. Pendant la période hivernale, l'ouverture du kiosque ne nécessite pas l'accord préalable de la Ville. Les horaires d'ouverture sont les mêmes que pendant la saison. L'organisation d'événements nocturnes, notamment de type discothèque en plein air, est strictement interdite.

L'aménagement d'une cuisine n'est pas autorisé. Tout équipement auxiliaire servant à réchauffer ou à préparer des snacks ou des petits plats nécessite l'autorisation préalable de la Ville.

La Ville se réserve le droit d'utiliser le site une fois par année pour ses propres besoins.

L'emplacement du mobilier de terrasse est strictement limité à l'aire prévue à cette fin. Le locataire s'engage expressément à utiliser uniquement le nombre de tables et de chaises mises à sa disposition par la Ville.

La Ville se charge de l'entretien du terrain de mini-golf, incluant les pistes de jeu et toute autre installation technique. Tout matériel et équipement lié à l'exploitation des pistes de mini-golf sera fourni et entretenu par la Ville. Néanmoins, le locataire doit veiller à l'utilisation appropriée des installations et de l'équipement par la clientèle.

Le loyer mensuel hors charges est fixé à 1.500 € (hors TVA). Le locataire bénéficiera d'une franchise de loyer pour le mois d'avril 2025, afin de lui permettre d'aménager les locaux pendant ce mois. Il supportera toutefois les frais d'exploitation, y compris les charges locatives, à compter du jour de la remise des clés. Le premier loyer sera dû en totalité à partir de mai 2025, même si les travaux d'aménagement ne seront pas

encore terminés. Les frais d'eau, d'énergie et d'enlèvement des ordures sont à régler par le locataire. L'entretien de la toiture du kiosque et la maintenance préventive des équipements de cuisine seront effectués par la Ville et facturés au locataire (avance de 250 € par mois).

Le contrat de bail est conclu pour une durée de deux années et peut être reconduit tacitement d'année en année.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Nous saluons cette convention, car il s'agit d'un projet important pour la revitalisation de la vallée de la Pétrusse.

Je profite de l'occasion pour faire part d'une préoccupation d'un certain nombre de commerçants. Pour un local commercial situé rue Philippe II, suite à un appel d'offres, un « Curated Vintage Shop » a été retenu au motif qu'il s'agissait d'un concept qui n'était pas encore représenté dans la ville – un critère qui fait souvent pencher la balance. Lors de l'assemblée générale de l'UCVL (Union commerciale de la Ville de Luxembourg), des commerçants m'ont signalé que, pour certaines surfaces de vente, tant le concept que l'actionnariat de la société en question avaient changé alors que le bail était encore en cours. Cela soulève la question de savoir s'il ne s'agit pas de concurrence déloyale. Ne devrions-nous pas, dans un tel cas, lancer un nouvel appel d'offres ? L'objectif de la Ville est de soutenir les jeunes entrepreneurs. Mais si ces derniers voient que des locataires peuvent changer plusieurs fois de concept sans qu'il n'y ait un nouvel appel d'offres, cela peut être frustrant. D'autres communes réagissent aux changements d'actionnariat ou lorsqu'il y a un changement de concept. D'où mon appel au collège échevinal pour qu'il réfléchisse aux futurs contrats de location de surfaces de vente et à ceux en cours.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Nous nous réjouissons de la présente convention et sommes heureux qu'un locataire ait pu être trouvé. L'appel d'offres a été lancé en janvier. Six candidatures ont été reçues. Le concept est adapté aux familles et à la situation sur place : un terrain de minigolf et un kiosque avec terrasse où l'on peut acheter des snacks et des boissons sans alcool. Je tiens à saluer le fait qu'un locataire ait pu être trouvé avant le début de la saison et que l'exploitation puisse commencer en mai, lorsque la LUGA démarre également.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Nous aussi, nous nous réjouissons que le minigolf soit remis en service. Je serais intéressée de savoir si le projet aurait pu être attribué à une association qui travaille avec des personnes devant être réinsérées dans le monde du travail. Est-ce que cette réflexion a été intégrée dans l'appel d'offres du projet ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je vous remercie de l'enthousiasme général pour un projet qui apportera une plus-value importante à la vallée de la Pétrusse. Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et permet aux visiteurs de jouer au mini-golf et d'acheter des rafraîchissements et des snacks dans un environnement naturel.

Toute personne intéressée pouvait participer à l'appel d'offres. Par conséquent, une association dont l'objectif est de réintégrer des personnes dans le monde du travail aurait également pu présenter une candidature. Or, aucune candidature de ce type n'a été reçue. Les appels à candidatures sont transparents. Les candidatures reçues par l'administration communale sont examinées sur la base de critères définis (diversité de l'activité, animation de l'offre commerciale, etc.) La convention stipule explicitement que les parties se rencontreront tous les deux ans pour voir comment l'activité a évolué et si des adaptations du contrat seront éventuellement apportées (par exemple une augmentation du loyer). Si les conditions ayant conduit à la signature de la présente convention venaient à changer, les parties pourraient convenir d'un commun accord de la modifier par le biais d'avenants.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : J'étais présente à l'assemblée générale de l'UCVL, mais je n'ai été interpellée par aucun commerçant au sujet de la préoccupation mentionnée par Monsieur le conseiller Boisante. Peut-être que Monsieur Boisante pourrait nous donner un nom plus tard, afin que nous puissions vérifier si les soupçons sont fondés ou non. Monsieur l'échevin Bauer l'a déjà souligné : toute personne intéressée peut déposer sa candidature.

La liberté commerciale est protégée dans notre pays. Une société commerciale est libre de vendre ses parts. Si un bail arrive à échéance, la Ville peut lancer un nouvel appel d'offres et toute personne intéressée, même le locataire précédent, peut déposer son dossier. Une société peut également déposer sa candidature.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Personne ne s'est plaint que sa candidature n'ait pas été retenue. Plusieurs commerçants regrettent cependant que des surfaces de vente ne soient pas remises en concurrence lorsque des changements de concept interviennent en cours de contrat.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il convient de citer l'exemple d'un restaurant qui a dû être fermé suite à un incendie et où des travaux de rénovation ont dû être effectués. Dans ce cas, un nouvel appel d'offres a été lancé. Il arrive régulièrement que des candidats potentiels ratent un appel d'offres. « Qui arrive en retard, ... ». Un nouvel appel d'offres ne peut être lancé que lorsque le contrat de location est arrivé à échéance. Je demande à Monsieur le conseiller Boisante de nous donner tout à l'heure le nom de la personne qui l'a approché pour lui faire part de sa requête, afin que nous puissions vérifier s'il a raison ou tort dans ce qu'il a dit. Je crois pouvoir dire qu'il n'a pas raison.

La convention est approuvée à l'unanimité.

12) Convention entre la Ville et l'association « Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. » (CJF) relative à l'exploitation des centres de rencontre pour jeunes Gare et Cents. Depuis de nombreuses années, CJF a géré les centres de rencontre pour jeunes « Am Quartier » et « Moskito », qui proposent aux jeunes des activités de loisirs. Les conditions et modalités d'exploitation de ces centres ainsi que la participation financière de la Ville aux frais de gestion ont été fixées dans une convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Compte tenu de l'ouverture du nouveau centre de rencontre pour jeunes dans le quartier de Cents, et afin d'uniformiser les conventions avec les gestionnaires des centres de rencontre pour jeunes sur le territoire de la Ville, la convention entrée en vigueur en 2012 doit être remplacée par une nouvelle convention. Par cette dernière, CJF s'engage à gérer les centres « Am Quartier » (34, rue Michel Welter) et « Cents » (8, rue Pierre Albrecht).

Le loyer symbolique pour l'immeuble sis 8, rue Pierre Albrecht, dont la Ville est propriétaire, est de 1 €. Les frais d'électricité, de gaz et d'eau sont à charge de CJF. Il en va de même pour les frais de chauffage ainsi que les taxes de canalisation et d'enlèvement des ordures ménagères. La Ville conclut les contrats d'entretien et de contrôle obligatoire des installations techniques (chauffage, ventilation, installations sanitaires, détection d'incendie, etc.), mais les frais y relatifs sont à charge de la CJF. La Ville participe aux frais de gestion des deux centres de rencontre. Cette participation financière couvre :

- a) les frais de personnel : 42,5 heures par semaine pour les postes C6 et 105 heures par semaine pour les postes C4 ;
- b) une participation aux frais de loyer (pour le centre de jeunes « Gare ») et aux frais annexes, d'assurance, d'eau,

de gaz, d'électricité, de nettoyage, d'entretien et de réparation des locaux ;

- c) les frais d'acquisition de mobilier ;
- d) les frais pour outillage et équipement ;
- e) les frais pour matériel didactique ;
- f) les frais d'animation ;
- g) les frais pour services fournis par des tiers.

Les coûts à charge de la Ville sont estimés à 192.750 € pour l'année 2025. La nouvelle convention entrera en vigueur le 1^{er} avril 2025 et peut être renouvelée d'année en année.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe soutiendra la présente convention. Il va de soi que nous soutenons toute initiative dans nos quartiers. Le soutien financier et matériel est le bienvenu.

L'association « Caritas Jeunes et Familles » a licencié quatre délégués du personnel. C'est la première fois qu'un tel événement se produit au Luxembourg. Quelle est la position du collège échevinal à ce sujet ?

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Quelle est la relation entre la Fondation Caritas Luxembourg et l'association « Caritas Jeunes et Familles » ?

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Plus que jamais, il est essentiel d'être à l'écoute de nos jeunes dans un monde en constante évolution. Leur ouvrir des espaces de dialogue, d'expression et de lien est une priorité absolue. Le bien-être de nos jeunes, leur santé mentale et leur capacité à trouver des lieux d'écoute neutres bienveillants et en dehors du cadre scolaire et familial, sont des enjeux cruciaux que nous devons continuer à porter collectivement.

La nouvelle convention avec l'association « Caritas Jeunes et Familles » s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Elle garantit un accueil de qualité, une présence humaine, une écoute attentive et une réponse adaptée aux besoins, aux doutes et aux envies des jeunes.

Les centres de rencontre « Am Quartier » et « Cents » ne sont pas de simples centres d'accueil. Ce sont de véritables espaces de construction, de repère et d'accompagnement qui participent activement à l'équilibre et à l'épanouissement des jeunes.

Avec « Am Quartier », déjà bien établi, le quartier de la Gare bénéficie depuis longtemps de ce dispositif. Quant au quartier de Cents, il est d'autant plus important de développer une telle structure puisqu'il n'en existait pas jusqu'à présent. Dans ce contexte actuel, il est plus que jamais nécessaire d'offrir aux jeunes des lieux de bienveillance où ils peuvent se sentir entendus, respectés et soutenus.

Nous nous réjouissons que la Ville poursuive son engagement aux côtés d'acteurs de terrain expérimentés comme Caritas pour soutenir activement notre jeunesse et de lui offrir un cadre porteur, humain et sécurisant.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Vu l'ouverture du nouveau centre de rencontre pour jeunes dans le quartier de Cents et dans le but d'uniformiser les conventions avec les gestionnaires des centres de rencontre pour jeunes sur le territoire de la capitale, la convention entrée en vigueur en 2012 doit être remplacée par une nouvelle convention.

La capitale compte actuellement 7 maisons de jeunes. Avec le centre de rencontre pour jeunes de Cents, une autre vient s'y ajouter. Les jeunes vivant dans le quartier « Carmel »

correspondent au profil des jeunes ouverts à la fréquentation d'un tel centre. En 2023, la fête du bouquet a eu lieu. L'ouverture de la maison des jeunes dans le quartier de Cents est prévue pour 2025. Tous les jeunes ne se rendent pas dans une maison de jeunes. De nombreux jeunes participent à des activités organisées par des associations locales. Il est toutefois important que la Ville marque sa présence en créant des maisons de jeunes.

En ce qui concerne les incidents survenus au niveau de la délégation du personnel de Caritas, nous en avons pris note. Ces incidents n'ont cependant pas d'influence directe sur notre partenariat avec l'association « Caritas Jeunes et Familles ». Il s'agit d'une affaire interne dans laquelle nous n'intervenons pas et qui ne contredit pas la collaboration que nous avons avec l'association, la confiance mutuelle. Nous ne voyons donc aucune raison de remettre en question une convention. En ce qui concerne le scandale financier, il y a eu très tôt une communication de la part des différentes entités Caritas. L'association « Caritas Jeunes et Familles » n'a rien à voir avec le scandale financier et dispose de sa propre comptabilité.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 13) Convention de sponsoring entre la Ville et le groupement d'intérêt économique « Nexus2050 G.I.E. » concernant l'organisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du Salon Nexus : la Ville s'engage à soutenir financièrement « Nexus2050 G.I.E. » (ci-après « Nexus ») à cette occasion. Le Salon Nexus est une conférence internationale annuelle des secteurs technologiques qui se déroule sur plusieurs jours à Luxembourg-Ville. Par sa participation financière et sa visibilité au Salon Nexus, la Ville entend promouvoir son image de ville accueillant des entreprises innovantes et de hub technologique. La convention est conclue pour une durée de trois ans, de 2025 à 2027. Elle expirera de plein droit le 31 décembre 2027.

La Ville s'engage à allouer à Nexus une contribution financière annuelle de 250.000 €. Nexus met en place un groupe de travail composé de représentants de ses principaux partenaires. Au moins un représentant de la Ville fera partie de ce groupe de travail. Nexus s'engage à fournir tous les documents financiers pertinents dans le cadre du groupe de travail. Tout bénéfice réalisé lors d'une édition précédente devra être utilisé dans le cadre de l'organisation d'une édition pour l'année suivante. En ce qui concerne un éventuel bénéfice après la troisième année, la Ville et Nexus se concerteront.

Nexus s'engage à organiser trois éditions du salon et pour chaque édition :

- à respecter les conditions et les produits contractuels tels que définis par le groupe de travail ;
- à organiser des discours et des ateliers en relation avec les sujets et les thématiques prioritaires communiqués à Nexus par la Ville pour l'organisation des discours et des ateliers ;
- à mettre en avant la Ville comme partenaire officiel de l'événement et de lui accorder le statut de *premium institutional partner* en faisant bénéficier la Ville des avantages suivants :
 - l'intégration du logo de la Ville sur tous les supports de communication pré- et post-événement (site web, newsletter, publicité numérique, publicité imprimée, invitations officielles) ;
 - un post sur les réseaux sociaux pour annoncer le partenariat ;

- le logo de la Ville sur les écrans de la scène principale et une autre visibilité interactive sur le salon avec le branding « Ville de Luxembourg » à l'entrée ;
- la mise à disposition d'un stand ou d'espaces dédiés d'une superficie minimale de 50 m² à un emplacement stratégique ;
- la prise de parole par des représentants de la Ville pendant le Salon Nexus, notamment lors de la séance d'ouverture officielle ;
- trois tables pour 8 personnes lors du closing dinner pour les membres du collège échevinal et leurs invités ;
- la visibilité de la Ville et la mise à disposition d'une plage d'annonce dans tout support imprimé ;
- la participation sans frais supplémentaires pour les membres du collège échevinal et du conseil communal de la Ville aux conférences organisées dans le cadre du Salon Nexus, ainsi que 100 entrées gratuites pour le personnel de la Ville.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le Salon Nexus est un grand salon des secteurs technologiques qui se tient sur le site de la LuxExpo. Un salon aussi attractif est a priori à saluer, car l'image de la ville de Luxembourg, qui accueille des entreprises innovantes, s'en trouve renforcée.

La contribution financière de la Ville s'élève à 250.000 € par an. Ce ne sont donc pas des peanuts que nous investissons dans un groupement d'intérêt économique (GIE), dont des personnes privées peuvent également être membres. Comme il s'agit de deniers publics investis dans une initiative privée, il est d'autant plus important de veiller à ce que la bonne gestion de l'entreprise soit garantie. Nous souhaiterions également que l'impact d'un tel salon soit analysé.

Nous avons appris en commission que l'État luxembourgeois participera également financièrement. Y a-t-il un autre acteur qui soutiendra financièrement l'organisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du Salon Nexus ?

Monsieur Bob BIVER (CSV) : L'objectif du Salon Nexus est de promouvoir les nouvelles technologies au Luxembourg. Un tel événement constitue en outre une plateforme intéressante pour donner de la visibilité à la ville de Luxembourg et à notre pays. Le Salon Nexus2050 est soutenu par la Commission européenne ainsi que par l'État luxembourgeois et bénéficie du soutien du Grand-Duc héritier. Il s'agit d'un congrès international qui se concentre sur l'entrepreneuriat dans le domaine du développement technologique durable. En même temps, il s'agit d'attirer au Luxembourg des talents internationaux, des entreprises et des technologies avancées, afin que le Luxembourg reste un site attractif et continue à soutenir la haute technologie. Le salon doit permettre aux entreprises et aux institutions technologiques luxembourgeoises de présenter leurs compétences. Entre 6.000 et 7.000 visiteurs sont attendus. Le nombre élevé de visiteurs aura un impact positif sur l'image de la ville ainsi que sur le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Le congrès Nexus2025 s'est en outre fixé pour objectif de soutenir les institutions dans la mise en œuvre d'une transition numérique et durable, raison pour laquelle je ne comprends pas pourquoi les représentants de *déi gréng* n'ont pas soutenu ce projet au sein de la commission consultative.

Le collège échevinal est conscient de l'importance du projet, raison pour laquelle notre groupe se réjouit que la Ville soutienne ledit projet à hauteur de 250.000 € pour l'édition 2025 et prévoie le même montant pour les éditions suivantes 2026 et 2027.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Notre groupe partage l'inquiétude exprimée par *déi gréng* en ce qui concerne le décompte des sommes investies par la Ville. Après tout, le soutien financier pour les dépenses 2025, 2026 et 2027 s'élève à un total de 750.000 €. Par ailleurs, d'autres questions se posent. Monsieur le conseiller Biver a évoqué l'objectif de promouvoir une transition numérique et durable. Un objectif louable en soi, mais il faut toujours voir ce qui se cache derrière les belles formules. Le nom Nexus2050 est à mettre en relation avec l'objectif de l'UE d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. De nombreuses initiatives visent cet objectif, parlent de leur initiative comme d'une initiative sociale et écologique, mais ce qui se cache réellement derrière ces termes, et s'il ne s'agit pas de déclarations fausses ou trompeuses, reste souvent flou. Il n'est pas dans mon intention d'accuser l'association de *greenwashing*, mais je ne peux pas non plus partir du principe qu'il ne s'agisse pas de *greenwashing*. Si l'on y regarde de plus près, il s'agit tout de même d'une approche orientée vers les affaires en ce qui concerne les nouvelles technologies. Il est beaucoup question de commerce de données, d'IA. Je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il s'agit d'une approche peu prudente. Cela soulève la question des alternatives. Il serait certainement possible de trouver d'autres partenaires. Le contenu ne correspond pas forcément à l'emballage vanté. C'est pourquoi *déi Lénk* s'abstiendra de voter.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Pendant des années, une grande conférence appelée « ICT Spring » s'est tenue au printemps à Luxembourg, une conférence importante pour le secteur des technologies de l'information. Mais il s'est finalement avéré que l'événement n'était pas financièrement viable, raison pour laquelle la première édition du Salon Nexus a eu lieu l'année dernière. Lors de l'inauguration, le Grand-Duc héritier ainsi que d'autres orateurs ont prononcé d'excellents discours. L'événement a pour objectif de réunir les personnes intéressées par le secteur et de promouvoir le commerce entre elles. Il a attiré de nombreux participants au Luxembourg. Le commerce a toujours joué un rôle important au Luxembourg, qui a toujours été situé sur une route commerciale importante. Les secteurs des technologies de l'information, des FinTech joueront à l'avenir un rôle important non seulement dans l'économie luxembourgeoise, mais aussi dans l'économie en général. En tant que libéraux, nous ne pouvons donc que soutenir les initiatives privées qui se financent elles-mêmes. Le Salon Nexus est un événement de grande envergure qui ne peut pas être financé par le seul secteur privé. C'est pourquoi nous recherchons des partenaires. La Ville de Luxembourg, l'État luxembourgeois et la Commission européenne soutiendront l'initiative à parts égales. Nous sommes donc en bonne compagnie pour soutenir cet événement important.

Il est légitime de se demander comment les fonds publics sont investis et s'ils ne sont pas mal orientés. L'article 7 de la convention stipule, je cite : « La Ville de Luxembourg se réserve le droit d'accéder aux informations financières liées aux Salon Nexus. ... Nexus s'engage à fournir tout document financier pertinent dans le cadre du groupe de travail. Tout bénéfice réalisé pour une édition précédente devra être utilisé dans le cadre de l'organisation d'une édition suivante. A cette fin, Nexus présentera un décompte avec factures à l'appui pour l'année N dans le cadre de la présentation du budget N+1. En ce qui concerne un éventuel bénéfice après la troisième année, la Ville et Nexus se concerteront. » L'aspect du contrôle est donc garanti. C'est pourquoi notre groupe soutiendra pleinement la présente convention.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Je remercie tous les intervenants de leurs précieuses contributions. Il n'y a pas si longtemps, Madame la conseillère Emilie Costantini, rapporteuse du budget, s'est notamment penchée sur le domaine de la transition numérique. Il s'agit maintenant de la mise en œuvre concrète d'une des nombreuses recommandations

présentées dans le rapport budgétaire. 250.000 € par édition, c'est effectivement beaucoup d'argent, mais il convient de souligner que la Ville soutient également, à juste titre, des événements sportifs ou culturels importants avec des montants équivalents. Monsieur le conseiller Benoy a estimé que les fonds devaient être gérés en bon père de famille. La Ville gère chaque euro investi dans le cadre d'une convention et aussi dans le cadre de chaque projet en bon père de famille.

L'année dernière, j'ai participé à l'ouverture du Salon Nexus et j'ai été ravi de la participation de personnes intéressées venues du monde entier. Le salon a attiré plus de 6.000 visiteurs. Ils sont venus d'Inde, de Chine, du monde entier. Le grand succès du salon a eu des répercussions positives sur le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, sur le tourisme à Luxembourg-Ville et au-delà des frontières de la capitale.

Lors de la première édition du Salon Nexus, les technologies (numériques et écologiques) du futur ont été présentées et des orateurs de haut niveau ont parlé à ce sujet. J'ai été enthousiasmé. Avec la deuxième édition du Salon Nexus, notre pays et la ville de Luxembourg s'inscrivent sur la carte mondiale des *Tech Fairs*. Par rapport à l'importance de cette empreinte sur la carte mondiale des *Tech Fairs*, 250.000 €, c'est peu, d'autant plus que notre ville se présente ici comme une ville innovante, moderne et ouverte aux nouvelles technologies.

Les trois partenaires premium de Nexus sont la Commission européenne, l'État luxembourgeois et la Ville de Luxembourg. Les trois partenaires participent financièrement à parts égales à l'organisation de l'événement, qui est placé sous le patronage de notre Cour grand-ducale. J'invite tous les membres du conseil communal à ne pas manquer cet événement important et intéressant, qui revêt une grande importance pour l'image de notre ville.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je trouve inapproprié de reprocher à *déi gréng* de s'être abstenus lors du vote en commission consultative. Alors que les membres des partis majoritaires disent oui à tout, nous réfléchissons et discutons. C'est pourquoi il peut arriver que nous nous abstenions en commission. Les commissions ont une fonction consultative. Ce qui compte, c'est la manière dont nous votons au conseil communal. Nous soutiendrons la présente convention.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Chacun doit respecter l'opinion d'autrui.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : L'abstention des représentants de *déi gréng* a été notée dans le rapport de la commission.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il est parfois judicieux de changer d'avis. Je sou mets la présente convention au vote. Nous verrons comment les opinions auront évolué.

La convention est approuvée, Monsieur le conseiller Wagner (déi Lénk) s'abstient.

- 14) Convention de partenariat avec les associations « Fédération luxembourgeoise d'athlétisme » (FLA) et « CSL CAL-SPORA Luxembourg » ainsi qu'avec la société anonyme « Step by Step s.a. » pour l'organisation des marathons 2025, 2026 et 2027. La Ville accorde à l'association un soutien financier de 100.000 € par édition, participe financièrement aux activités prévues par l'organisateur à hauteur de 25.000 € par édition et s'engage à garantir une aide logistique fournie par les services communaux d'une valeur de 375.000 € par édition. Cette aide logistique se présente comme suit :

– mise à disposition de matériel et de main-d'œuvre ;

- transport, montage et démontage des équipements (clôtures métalliques, panneaux de signalisation, marquages, raccordements d'eau, etc.)
- signalisation et sécurisation du parcours de la manifestation sportive (sauf au Kirchberg) ;
- organisation et coordination du service d'ordre extérieur visant la régulation de la circulation sur la voie publique (en collaboration avec la police) ;
- aménagement de la voirie du parcours avant et après la manifestation sportive ;
- prise en charge des frais de raccordement au réseau d'eau potable de la Ville ;
- mise à disposition gratuite de raccordements électriques branchés sur le réseau d'éclairage public de la Ville, les frais de la consommation électrique étant à charge de l'organisateur ;
- nettoyage du parcours avant et après la manifestation sportive et élimination des déchets ;
- une partie de l'animation le long du parcours (à des endroits à déterminer), notamment dans le centre-ville ;
- service de navettes pour les visiteurs ;
- prise en charge des frais de distribution d'un dépliant à tous les ménages ;
- participation à la fabrication et à la mise en place de gadgets promotionnels.

Le nombre d'heures prestées par le personnel communal pour assurer le bon déroulement du marathon est estimé à 2.980 heures pour la préparation de l'événement sportif et à 5.020 heures pendant l'événement sportif.

Tous les autres frais liés à l'événement sportif et non repris dans l'aide logistique susmentionnée sont à charge de l'organisateur.

En contrepartie de l'aide financière et logistique apportée, l'organisateur assure à la Ville une présence médiatique et publicitaire ainsi que différentes facilités pour participer à l'événement.

Madame Pascale KROMBACH-AREND (DP) : La présente convention s'applique à l'organisation des marathons 2025, 2026 et 2027. Le Marathon ING se déroule depuis 2005 à Luxembourg-Ville et est soutenu par la Ville sur le plan financier et logistique depuis 2006. Depuis des années, ce soutien est réglé par une convention avec la FLA, le CSL et la société « Step by Step », chaque fois pour une durée de trois années. Il n'y aura pas beaucoup de changements par rapport à la convention précédente.

Le soutien de la Ville s'élève à 500.000 € (100.000 € de soutien financier, 375.000 € pour le soutien logistique et 25.000 € pour l'animation). Un changement par rapport à la dernière convention consiste dans le fait que les organisateurs seront le CSL et la société « Step by Step » et que la FLA fournira les licences, ceci parce que la FLA n'a jamais été organisatrice, mais qu'elle était mentionnée à son insu comme coorganisatrice dans la convention. À la demande des pompiers, un article concernant les stands de vente a été ajouté à la convention, dans lequel les emplacements, les dimensions des stands et les horaires ont été clairement définis pour cinq catégories, car il y a toujours eu des discussions à ce sujet et une réglementation était nécessaire pour des raisons de sécurité.

Les magasins peuvent rester ouverts pendant le Night-Marathon, de même que les terrasses des cafés et des restaurants. Ces dernières ne peuvent toutefois pas être agrandies.

La course « Roll and Run » est également de retour au programme, mais elle est régie par une convention séparée, car elle implique d'autres partenaires.

En contrepartie de l'aide financière et logistique apportée, l'organisateur assure à la Ville une importante présence médiatique et publicitaire.

Le marathon ING, qui avait d'abord suscité des critiques de la part des commerçants, est devenu entre-temps une source de revenus importante pour la plupart d'entre eux. Comme il s'agit d'un marathon de nuit et que même les coureurs de la Grande Région ne rentrent plus chez eux le soir, cela a un impact positif sur les nuitées d'hôtel. Plusieurs commerçants indiquent que leur chiffre d'affaires augmente de 30 % ce jour-là.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : L'édition de cette année du marathon aura lieu le 31 mai : 16.000 coureurs, 124 nationalités de 50 pays différents. L'intervenante précédente a déjà évoqué les modifications apportées à la convention. Notre groupe soutiendra la présente convention.

J'ai appris que les exigences imposées aux associations susceptibles d'être intéressées par la tenue d'un stand sont de plus en plus strictes et que les petites associations, en particulier, ne peuvent plus répondre à ces exigences. Il serait dommage que différentes associations ne puissent plus organiser de stand dans les quartiers, comme à Belair, par exemple.

La Ville fait déjà de gros efforts pour réduire les déchets lors des événements : tri des déchets, gobelets consignés, gadgets durables, eau du robinet, etc. L'objectif est de se rapprocher toujours plus d'un événement éco-responsable. Si ces efforts sont louables, il n'existe malheureusement pas de solution satisfaisante pour les gobelets des coureurs aux différents points de ravitaillement. Pour l'organisation du Marathon du Mont-Blanc, il semblerait que les gobelets jetables ne soient plus utilisés depuis 2017. Les coureurs apportent leur propre récipient pour boire, qui peut être rempli pendant la course. Cette approche pourrait également déboucher sur une meilleure solution pour le marathon à Luxembourg.

Dans le but de parvenir à un événement plus durable, la nouvelle convention stipule que, le cas échéant, un avenant pourra être conclu entre la Ville et les organisateurs afin que ces derniers présentent un bilan social, environnemental et économique. Je ne peux que soutenir cette idée qui irait dans le sens d'une amélioration supplémentaire de l'événement et d'un renforcement croissant de la responsabilité sociale, économique et surtout écologique.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : Notre groupe soutient la présente convention en vue de l'organisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du marathon à Luxembourg-Ville. Ce dernier est devenu un temps fort important sur le plan sportif, social et touristique. L'événement attire des milliers de participants et de spectateurs du Luxembourg et de l'étranger, encourage l'activité physique et un mode de vie sain, et renforce le vivre-ensemble dans les quartiers de la ville. Nous pensons donc qu'il est absolument judicieux de poursuivre ce partenariat.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : La Ville apporte à nouveau un soutien financier et logistique important pour les éditions 2025, 2026 et 2027 du marathon. Les chiffres ont déjà été donnés. Pour la préparation de la manifestation sportive, le nombre d'heures de travail à fournir par les services de la Ville est estimé à 2.980 heures et à 5.020 heures pour les

heures à fournir pendant l'événement. Comme il s'agit d'un énorme soutien financier et logistique, la question se pose de savoir pourquoi la Ville n'organise pas le marathon en régie propre. Il n'est pas normal que l'organisation d'un événement aussi important, non seulement sur le plan sportif, mais aussi sur le plan touristique et économique, soit confiée à un acteur privé, alors que les contribuables supportent une grande partie des coûts et que la seule contrepartie est la garantie d'une présence médiatique et publicitaire pour la Ville. Cette dernière serait également assurée à la Ville si elle organisait le marathon en régie propre. La Ville dispose des infrastructures et des compétences nécessaires pour organiser le marathon en régie propre ou, le cas échéant, en collaboration avec le ministère des Sports. Cela permettrait une plus grande transparence et un meilleur contrôle des coûts, une plus-value plus durable pour la Ville et ses habitants. Il me semble que le moment est venu de se demander s'il est judicieux de verser, année après année, une somme aussi importante à un organisateur privé plutôt que d'agir soi-même. Le modèle actuel devrait être remis en question et il faudrait examiner comment la Ville pourrait organiser l'événement en régie propre, ceci dans l'intérêt des citoyens, des sportifs et de la responsabilité financière. Néanmoins, nous soutiendrons la présente convention.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Le marathon, qui aura lieu le 31 mai, est une manifestation sportive importante. On s'attend à ce qu'environ 16.000 coureurs y participent. C'est un grand plaisir pour nous de pouvoir soutenir cet événement. Il s'agit en effet d'une somme considérable, mais on a souligné à juste titre l'impact positif de cette prestigieuse manifestation sportive sur la visibilité de la Ville, le tourisme et le commerce.

Les associations intéressées doivent s'adresser à l'organisateur. Elles doivent pouvoir mettre à disposition un certain nombre de bénévoles pour assurer la sécurité. Toutes les associations ne disposent pas d'un nombre suffisant de personnes pour pouvoir répondre aux exigences.

Depuis des années, l'organisateur se voit imposer des critères stricts en matière de gestion des déchets et des produits. Un problème subsiste : dans toute l'Europe, nous nous battons pour éviter le plastique, car celui-ci ne se dégrade que très lentement. Sur les stands de vente, les clients doivent payer une consigne pour leur boisson dans un gobelet recyclé. Aux stands de ravitaillement, où les coureurs reçoivent de l'eau fraîche, il n'est pas possible d'utiliser des gobelets recyclés, car ceux-ci sont fabriqués en plastique plus dur. Les coureurs boivent l'eau en passant et jettent ensuite les gobelets par terre. Si les gobelets sont en plastique plus dur, les coureurs peuvent se tordre le pied en marchant dessus. C'est pourquoi on continue d'utiliser des gobelets en plastique légers et souples. Au Luxembourg, il existe, à ma connaissance, deux entreprises spécialisées dans ce domaine. Elles tentent de trouver une solution qui pourrait être à la fois dans l'intérêt des sportifs et de l'environnement.

Les coureurs qui participent au Marathon du Mont-Blanc doivent surmonter un dénivelé de 6.300 mètres. La distance à parcourir est de 92 km. Les coureurs qui participent au Marathon du Mont-Blanc – un marathon professionnel – doivent apporter leur propre récipient d'eau. Le marathon de Luxembourg ne peut pas être comparé à ce marathon. Nous continuerons nos efforts pour trouver une solution au problème des gobelets en plastique.

Dans le cadre de la discussion menée en commission consultative, un représentant de *déi Lénk* a soulevé l'idée d'un bilan social, écologique et économique. Le Service Hygiène de la Ville dresse chaque année un bilan de la gestion des déchets (discipline, quantité de déchets, etc.), ce qui signifie qu'il existe déjà un bilan des déchets.

En ce qui concerne le bilan social et économique, ni l'organisateur ni la Ville ne disposent des moyens nécessaires pour établir de tels bilans. En commission, nous avons appris que le bilan économique était plus que positif. Les commerçants nous ont fait savoir qu'ils avaient enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires d'environ 30 % le jour du marathon. Les hôteliers se montrent également extrêmement satisfaits. En plus des 16.000 coureurs, plus de 100.000 visiteurs sont recensés. Aucun bilan social n'est disponible. Au cours de la discussion, la proposition a été faite de confier la réalisation d'un tel bilan à l'Université du Luxembourg. Il serait toutefois important de connaître le coût d'une telle prestation.

La Ville a méticuleusement étudié la possibilité d'organiser un marathon en régie propre ou en collaboration avec l'Etat. Pour pouvoir organiser un marathon national de cette envergure, l'organisateur doit être présent sur tous les marathons internationaux et avoir de bonnes relations internationales afin d'attirer les coureurs de l'étranger. L'organisation d'un marathon est très coûteuse. Lorsqu'un marathon est terminé, on commence déjà à organiser l'édition suivante. Il n'est pas possible de le faire en régie propre.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Le marathon du Mont-Blanc dont j'ai parlé n'est pas le marathon professionnel portant le nom d'« Ultra trail du Mont Blanc » et s'étendant sur 172 kilomètres, mais une course présentant de grands dénivelés, tout en conservant la distance normale d'un marathon.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Lors du Marathon du Mont-Blanc, les coureurs sont tenus de se munir de leur propre récipient d'eau. En ce qui concerne le problème des gobelets en plastique que nous avons évoqué, nous continuerons de rechercher des solutions.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le bon sens suggère qu'un marathon normal ne peut pas être comparé à un marathon en montagne. En montagne, il n'y a pas d'animation samba, ni de Service Hygiène qui puisse ensuite parcourir le circuit pour ramasser les déchets.

La convention est approuvée à l'unanimité.

XI. DEVIS DE TRAVAUX

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je propose que nous traitions également sous ce point la motion déposée par le groupe *déi gréng* au sujet du réaménagement de la rue de Gasperich (« Révision des plans de réaménagement de la rue de Gasperich » – point XIV de l'ordre du jour).

1) Projet de réaménagement de la rue de Gasperich

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 8.762.000 € pour le réaménagement de la rue de Gasperich (entre la route d'Esch et le *Millewee*). Le projet prévoit le renouvellement et le renforcement des infrastructures ainsi que le réaménagement de la surface :

Services de la Ville de Luxembourg

Service Voirie :

- reconstruction complète de la superstructure ;

- aménagement en zone 30 dans toute la rue de Gasperich avec la chaussée surélevée (partie de couleur beige) devant le foyer scolaire et l'école entre les intersections avec la rue Rossini et la rue Verdi ;
- adaptation du tracé de la chaussée et élargissement partiel des trottoirs ;
- renouvellement de la chaussée (largeur : 6 mètres, respectivement 5,50 mètres au niveau de l'école, afin de conserver les arbres existants) ;
- renouvellement du trottoir (largeur : 2,00 m / 2,50 m / 3,00 m) ; la partie large de 3 mètres sera subdivisée en piste cyclable (largeur : 1,50 m) et en chemin piétonnier (largeur : 1,50 m) côté pair et d'un chemin mixte (largeur : 3 m) côté impair dans la rue de Gasperich, entre les intersections avec la route d'Esch et la rue Ludwig van Beethoven ; sur le côté pair, la piste cyclable est séparée du chemin piétonnier par une dalle de séparation ;
- matérialisation de la bande de stationnement en pavés (couleur grès de Luxembourg) ; la segmentation est faite par des arbres ;
- mise en conformité des arrêts de bus et passages piétons pour personnes à mobilité réduite.

Service Canalisation :

- remplacement de la canalisation d'eaux mixtes ;
- renforcement de la canalisation d'eaux pluviales au droit des maisons n° 28 - 40 de la rue de Gasperich pour améliorer l'écoulement hydraulique ;
- remplacement des raccordements privés vétustes.

Service Eaux :

- remplacement de la conduite principale et des raccordements vétustes de maisons.

Service Eclairage public :

- renouvellement et adaptation du réseau d'éclairage public et mise en place d'un éclairage d'appoint pour les passages piétons ;
- régularisation des armoires d'éclairage public et TIC ;
- pose d'un nouveau réseau « Télégestion ».

Service Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :

- régularisation du réseau WIFI.

Service Circulation :

- adaptation et renouvellement partiel du réseau des feux tricolores ;
- piste cyclable de la rue de Gasperich entre les intersections avec la route d'Esch et la rue Ludwig van Beethoven : la réglementation sur le côté impair sera en chemin mixte pour piétons et cyclistes (niveau trottoir) et sur le côté pair en trottoir pour piétons et piste cyclable pour cyclistes en site propre (niveau trottoir).

Acteurs externes

Creos Luxembourg s.a. - Division Electricité :

- renouvellement du réseau moyenne tension (20 kV) ;
- renouvellement et renforcement partiel du réseau basse tension (220V) ;

- régularisation des réseaux de l'éclairage public et WIFI de la Ville ;
- mise à jour des raccordements privés non conformes ou vétustes.

Creos Luxembourg s.a. - Division Gaz :

- déviation partielle de la conduite de gaz existante à cause du réaménagement de la rue de Gasperich ;
- remplacement des raccordements vétustes de maisons.

Le projet coordonné s'inscrit dans le programme pluriannuel du Service Coordination des chantiers (Serco). Un crédit de 2.500.000 € est prévu au budget extraordinaire du Service Serco pour l'exercice 2025. Le solde de 7.272.000 € est à imputer sur les articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés pour les exercices suivants.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Le réaménagement de la rue de Gasperich est un projet important dans lequel les riverains ont été impliqués dès le début. Une grande réunion des riverains a eu lieu. Les suggestions formulées à cette occasion ont été examinées et, dans la mesure du possible, prises en compte dans le développement du projet. Dans une deuxième étape, les *Apéri'tours* ont eu lieu, où les riverains ont à nouveau pu s'informer et apporter des idées.

L'objectif est de combiner un maximum de sécurité avec un maximum de convivialité. Il s'agit notamment de préserver les arbres, de prendre des mesures de sécurité dans l'intérêt des piétons et d'organiser au mieux la circulation des cyclistes.

La chaussée aura une largeur de six mètres, à l'exception de la zone située près de l'école et du foyer scolaire, où la largeur ne sera que de 5,50 m, afin de pouvoir préserver les arbres qui s'y trouvent.

La rue de Gasperich sera classée en zone 30. En principe, les trottoirs auront une largeur de deux mètres. Aux abords de l'école et du foyer scolaire, la largeur sera de 2,50 mètres.

Entre les intersections avec la route d'Esch et la rue Ludwig van Beethoven, du côté des numéros impairs, le trottoir aura une largeur de trois mètres et sera aménagé en voie mixte pour les piétons et les cyclistes. Du côté des numéros de maison pairs, la piste cyclable est séparée du chemin piétonnier par une dalle de séparation.

En commission consultative, la question a notamment été soulevée de savoir pourquoi l'itinéraire cyclable ne pouvait pas être tracé en ligne droite sur toute sa longueur. La réponse en est que les réglementations nationales en vigueur ne le permettent pas.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Le projet actuel prévoit la rénovation des infrastructures (gaz, eau, électricité et canalisation). Comme nous l'avons souvent souligné, les travaux de ce type doivent être l'occasion d'adapter l'espace public non seulement aux besoins d'aujourd'hui, mais aussi aux besoins des 20 prochaines années. Concrètement, cela signifie que la qualité de vie doit primer sur les besoins en matière de mobilité. La durabilité et l'adaptation au changement climatique doivent être garanties. L'espace public doit être conçu comme un espace pour les gens, pour leurs interactions sociales, dans le sens d'un vivre-ensemble sûr et inclusif. Une approche participative doit également être garantie.

Actuellement, la rue de Gasperich est une zone 50 km/h, ce qui attire le trafic de transit. Les trottoirs ne dépassent pas 40 centimètres de large à certains endroits. Il manque des

infrastructures pour les vélos. La sécurité pour les écoliers est insuffisante. La rue de Gasperich n'est pas végétalisée sur toute sa longueur, car il y a beaucoup d'emplacements de stationnement.

Le projet actuel représente certainement une amélioration par rapport à la situation actuelle. Toutefois, de notre point de vue et de celui de nombreux riverains, les mesures prévues ne sont pas suffisantes. La rue de Gasperich est désormais classée en zone 30 sur toute sa longueur, avec le risque que la limite de vitesse ne soit pas respectée. Les trottoirs seront élargis, sans toutefois atteindre partout une largeur de deux mètres. Une piste cyclable séparée sera aménagée sur environ un tiers de la longueur de la rue, ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'infrastructure cyclable séparée sur les deux tiers restants. Des arbres supplémentaires seront plantés et le nombre de places de stationnement sera réduit. La place « Bei der Auer » sera légèrement réaménagée avec l'installation de bornes pour empêcher le stationnement « sauvage ». Les arrêts de bus seront adaptés aux normes existantes. Sur la moitié de la distance, le niveau de la route est surélevé et le revêtement est modifié, afin de rappeler visuellement aux automobilistes qu'ils se trouvent dans une zone 30.

La rue de Gasperich aurait dû être classée en zone 20 sur toute sa longueur, c.-à-d. en zone de rencontre. Il n'aurait alors pas été nécessaire de mettre en place une infrastructure cyclable spécifique. Là où la rue de Gasperich est en descente, une infrastructure cyclable séparée du reste du trafic est prévue, tandis qu'en montée, la piste cyclable sera en trafic mixte. En fait, cela devrait être l'inverse. Afin de calmer la circulation de manière plus efficace, la ligne droite de la route aurait dû être brisée. Le projet actuel ne prévoit qu'un seul rétrécissement de la rue, où les arbres seront heureusement conservés. Selon les recommandations, il conviendrait, dans une zone 30, de prévoir une mesure d'aménagement tous les 50 à 100 mètres, faute de quoi on doit s'attendre à ce que la règle des 30 km/h ne soit pas respectée. Le tracé rectiligne de la rue est uniquement dans l'intérêt de la circulation automobile. La largeur du trottoir n'est que de 1,14 mètre à un endroit. Dans la zone de la place « Bei der Auer », où le trottoir est surbaissé, un poteau de barrage devrait être installé pour la sécurité des cyclistes.

En outre, l'occasion devrait être saisie pour procéder à un réaménagement au niveau du rond-point existant. Cette occasion a été manquée. Il s'agit d'une revendication centrale de notre groupe et des citoyens du quartier de Gasperich, car un réaménagement permettrait de faire comprendre aux automobilistes qui utilisent la rue de Gasperich comme voie de transit qu'ici, ce n'est pas l'automobiliste qui est roi, mais l'être humain et le vivre-ensemble.

Le projet révisé, dont les coûts s'élèvent à 7,2 millions d'euros, rate à nos yeux une fois de plus l'occasion de réaménager une rue importante de Gasperich de manière à ce qu'elle réponde encore dans 10 ou 20 ans aux défis qui se poseront alors. Pour les raisons susmentionnées, notre groupe ne peut pas soutenir le présent projet. Nous nous abstenons lors du vote.

Je vais retirer la motion que j'ai déposée à ce sujet. Je tiens toutefois à souligner que je trouve regrettable que notre motion ait été freinée dans son élan. Un bref retour en arrière : lors de l'assemblée générale du syndicat d'intérêts locaux en mars 2024, les citoyens ont demandé des informations sur le début des travaux. Le 17 avril 2024, j'ai posé une question au collège échevinal. Le 10 mai 2024, le collège échevinal a décidé de présenter le projet aux citoyens. Je ne prétends pas qu'il ait fallu que je pose une question pour que cela se produise. J'ai reçu une réponse à ma question le 24 mai. Une semaine plus tard, la réunion des citoyens a eu lieu et les habitants ont pu poser leurs questions. Lors de l'Apéri'tour

du 7 juillet 2024, d'autres propositions ont été soumises aux citoyens, en tenant compte en partie des idées émises lors de la réunion pour les habitants. J'ai déposé la présente motion le 23 septembre 2024. Dans cette motion, le collège échevinal est invité à réexaminer différents points. Lors de sa réunion du 8 novembre 2024, le collège échevinal a approuvé le projet élaboré par le service. Ma motion a été traitée lors de la réunion de la commission consultative du 26 novembre 2024, ce qui signifie qu'elle était devenue sans objet à ce moment-là. Traiter les motions de cette manière n'est pas une approche judicieuse et rend le travail de l'opposition peu agréable !

Il y a environ deux semaines, une nouvelle assemblée générale du syndicat d'intérêts locaux de Gasperich a eu lieu. Les personnes présentes se sont montrées frustrées, car elles n'ont pas obtenu de réponses à leurs questions. Les citoyens ne sont pas informés. L'approche participative dont la majorité aime se prévaloir n'est pas mise en œuvre.

Bien que je retire ma motion, je voudrais appeler le collège échevinal à reconnaître davantage le travail constructif de l'opposition, ainsi que les initiatives citoyennes participatives, et à les intégrer dans le processus démocratique et politique.

Pour terminer, je me permets d'attirer l'attention sur un projet que les citoyens de Gasperich ont élaboré. Les propositions des citoyens ne se limitent pas à la rue de Gasperich, mais s'appuient sur une vision inclusive pour l'ensemble du quartier. Nous espérons que les citoyens recevront rapidement une réponse à leurs propositions et que l'on examine comment le vivre-ensemble dans le quartier peut être favorisé sur cette base.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : La commission consultative s'est penchée sur le projet lors de ses réunions du 26 novembre 2024 et du 11 mars 2025. De nombreuses questions ont été soulevées. A la question de savoir pourquoi le trottoir de la rue de Gasperich ne pouvait pas être élargi à différents endroits, le représentant du service compétent nous a expliqué qu'en cas d'élargissement, les bus ne pourraient plus se croiser. Il n'est pas possible de modifier le rond-point ou de le supprimer, car cela entraînerait des difficultés pour la circulation des bus. Les services techniques ont également fourni les explications nécessaires. Les rapports de commission sont détaillés et quiconque prend la peine de les lire ne peut plus prétendre que les services n'aient pas apporté de réponses aux questions posées. Les services ont fait un excellent travail, raison pour laquelle notre groupe soutiendra le présent projet.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Le réaménagement de la rue de Gasperich est un projet important en termes de modernisation des infrastructures. Mais nous devons également critiquer le fait que le projet n'ait pas été suffisamment intégré dans le plan global de mobilité pour pouvoir répondre aux besoins du quartier dans 10 ou 20 ans. L'occasion d'organiser une participation citoyenne sérieuse a été manquée. Même si une réunion d'information a eu lieu le 4 juin 2024 et un Apéri'tour le 7 juillet, les demandes des citoyens n'ont pas été prises en compte. Il est clair que le projet en question aura un impact sur la qualité de vie et la mobilité des citoyens. La question se pose donc de savoir comment la rue de Gasperich sera intégrée dans le concept global de mobilité de la Ville de Luxembourg. Comment s'assurer que la cohabitation entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons puisse fonctionner de manière optimale ? Quelles mesures concrètes sont prévues pour apaiser le trafic de transit ?

Nous ne pouvons pas accepter que les habitants n'aient pas été davantage impliqués dans le processus de planification. Pour un projet aussi important, les personnes qui vivent et travaillent à Gasperich auraient dû avoir leur mot à dire sur le développement du quartier. Ils auraient dû avoir la possibilité

de faire part de leurs idées et préoccupations. De plus, l'occasion a été manquée de s'attaquer à un réaménagement contemporain, afin de placer le piéton au centre d'un quartier qui, avec le quartier résidentiel *Sauerwiss*, est organisé de manière polycentrique depuis longtemps. Nous demandons plus de transparence et une participation citoyenne durable pour des projets aussi importants. Nous demandons la mise en place d'une participation citoyenne sérieuse, afin que les citoyens soient à l'avenir activement impliqués.

Pour les raisons susmentionnées, notre groupe n'est pas prêt à soutenir le projet dans sa forme actuelle. Nous nous abstenons lors du vote.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : La rue de Gasperich est une rue très fréquentée et présente donc de nombreux dangers pour les riverains et notamment les enfants qui y habitent. Le réaménagement de la rue de Gasperich est à saluer. Le projet contribuera à améliorer la situation, mais nous critiquons également le fait que l'occasion ait été manquée de prendre des mesures plus approfondies.

Les réunions de citoyens et les Apéri'tours sont des initiatives louables. Le syndicat d'intérêts locaux Gasperich est très actif et a fait de nombreuses propositions. Il arrive que certaines propositions ne puissent pas être mises en œuvre, par exemple en raison d'un manque d'espace, mais les responsables communaux doivent prendre au sérieux les suggestions formulées et en discuter avec les citoyens. La décision du collège échevinal de ne pas impliquer davantage le syndicat d'intérêts locaux n'a pas été la bonne et risque en fin de compte de décourager les citoyens de s'engager.

La rue de Gasperich est traitée d'une part comme une « rue à distribution faible » et d'autre part comme une « rue à distribution élevée » – une approche pas très cohérente. J'ai également du mal à comprendre pourquoi ce rond-point est nécessaire dans la rue de Gasperich. Ne pourrait-il pas être remplacé par un carrefour ? Cela permettrait de gagner plus d'espace public pour les citoyens.

Je ne comprends pas non plus que l'on se réfère au Code de la route national pour argumenter que la création d'une voie cyclable séparée de la chaussée ne serait pas obligatoire. Ce qui n'est pas obligatoire n'est pas interdit, ce qui signifie que la création de voies cyclables séparées serait tout de même possible. Le problème principal réside dans le fait que la rue de Gasperich est utilisée comme voie de transit entre Hollerich via la route d'Esch en direction de Howald ou du quartier de la Gare. Le trafic de transit doit être retiré de la rue de Gasperich ou réduit autant que possible. Pour cela, des filtres modaux sont nécessaires.

Le groupe *deí Lénk* ne s'opposera pas au projet, mais s'abstiendra lors du vote. Le projet actuel apporte diverses améliorations, mais les mesures auraient pu être plus ambitieuses.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Des emplacements de stationnement vont-ils disparaître ? Combien ?

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Le collège échevinal n'a vraiment pas la tâche facile. Il y a des débats, des questions. Si les réponses ne plaisent pas à ceux qui les posent, tout recommence à zéro. Les uns demandent plus d'emplacements de stationnement ou du moins un statu quo, les autres n'en veulent pas du tout. Des améliorations sont souhaitées, qui devraient être efficaces pour les 15 à 20 prochaines années. Qui sait aujourd'hui ce qu'il en sera dans 15 ou 20 ans ? Ce sont pourtant toutes ces attentes qui sont placées dans le collège échevinal. Les responsables communaux doivent gérer une ville millénaire, mais on s'attend à ce que les rues existantes soient élargies de 50 mètres lorsqu'elles sont réaménagées, ce qui relève de l'impossible !

Il a été dit que les citoyens souhaitent des rues à circulation totalement réduite. Pourtant, il y a toujours des gens qui roulent avec leur voiture privée et qui souhaitent continuer à rouler à 50 km/h. La rue de Gasperich s'étend sur une grande longueur. Jusqu'à présent, l'introduction de zones 30 dans un grand quartier résidentiel était soumise à la règle suivante : si des rues plus petites étaient désignées comme telles, il devait y avoir une rue traversant le quartier où la vitesse était limitée à 50 km/h afin que la circulation reste fluide. Nous nous écartons ici de cette règle, ce qui ne plaît pas à tous les citoyens. Le fait que des emplacements de stationnement disparaissent dans la rue de Gasperich ne plaît pas non plus à tout le monde, entre autres aux commerçants et à leurs clients.

La situation n'est donc pas simple. Avec le projet actuel, un compromis a été trouvé. Si nous élargissons le trottoir à 2 mètres partout et que nous aménageons une voie cyclable de 1,50 mètre de large sur tout le trajet, les bus ne pourraient plus y circuler. Si nous ne laissons circuler que les bus et les voitures et que plus personne ne se déplace à vélo, nous n'aurons rien gagné non plus.

On reproche au collège échevinal un manque de volonté de participation démocratique. Ce reproche est dénué de tout fondement. Un parti politique qui n'est même pas représenté au conseil communal est représenté au sein de la commission consultative. Ses représentants ont posé des questions et obtenu des réponses. Je regrette que plusieurs intervenants remettent en question le professionnalisme de nos services. C'est pourquoi je voudrais saisir l'occasion pour remercier nos services pour leur travail professionnel. Ce n'est pas le bourgmestre qui décide seul de l'élargissement des trottoirs. Il est important de faire confiance à nos services. Une discussion objective est toujours possible, mais je trouve inacceptable de remettre en question l'argumentation de nos services.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Des travaux d'infrastructure sont prévus dans la rue de Gasperich par les services de la Ville et par des acteurs externes. Il s'agit de travaux d'infrastructure importants et nécessaires dans l'intérêt des citoyens, et je crois pouvoir dire que les citoyens apprécient que ces travaux soient réalisés.

L'élaboration du projet est en cours depuis deux ans. Il a fallu ce temps, précisément parce qu'il y a eu de nombreux échanges avec les citoyens, les associations et le syndicat d'intérêts locaux et qu'il y a eu une participation citoyenne. Le collège échevinal et nos services sont à l'écoute des citoyens, et des modifications sont apportées lorsque nous constatons que certaines mesures ne sont pas souhaitées. C'est ainsi que le projet a fait l'objet de diverses modifications.

Les uns demandent plus d'emplacements de stationnement, les autres moins. Les uns veulent plus d'arbres, les autres moins. Il est quasiment impossible d'obtenir l'unanimité à ce sujet, raison pour laquelle le collège échevinal et le conseil communal doivent prendre une décision. À cela s'ajoute le fait qu'un certain nombre de propositions et de demandes sont techniquement irréalisables. Notre service compétent a bien étudié la possibilité de supprimer le rond-point de la rue de Gasperich, construit à la fin des années 80. Le rond-point doit toutefois être conservé, afin que les bus puissent continuer à circuler dans les deux sens. Les nombreux bus circulent à la demande des citoyens qui souhaitent que leur quartier soit bien desservi par les transports publics.

Le nombre d'emplacements de stationnement sera réduit de 32 à 18, alors que le nombre d'arbres augmentera de 22 à 42. La rue de Gasperich sera désormais une zone à 30 km/h, ce qui n'empêchera pas la coexistence de la circulation automobile, cycliste et piétonne. Sur le tronçon situé entre la rue Beethoven et la route d'Esch, la route est montante. Si nous y aménageons une voie cyclable suggestive, cette dernière

serait occupée par des voitures aux heures de pointe. C'est pourquoi nous avons décidé d'élargir le trottoir à une largeur de 3 mètres dans la partie descendante et de prévoir une voie cyclable séparée à côté de l'itinéraire piétonnier.

Le quartier de Gasperich a déjà fait l'objet d'une série de mesures de modération du trafic, ce qui le rend moins attirant au trafic de transit. Les commerçants m'ont contacté pour me demander de ne pas fermer complètement le quartier au trafic de transit, car leur clientèle ne se limite pas aux habitants du quartier, mais comprend également des clients occasionnels. Ce sont également des points à prendre en compte dans les décisions.

Je tiens à remercier Monsieur le conseiller Radoux d'avoir fait l'éloge du travail de nos services, qui sont sur le terrain jour après jour. Beaucoup de nos collaborateurs se déplacent également à vélo dans la ville, à pied ou en bus. Dans l'intérêt des citoyens, les collaborateurs de nos services examinent ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas, et s'engagent en faveur de toutes les formes de mobilité, aussi dans la rue de Gasperich.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Tant les travaux d'infrastructure souterrains que les travaux d'aménagement de la superstructure dans la rue de Gasperich sont réalisés dans l'intérêt des citoyens. Il n'y a guère de projet qui ait fait l'objet d'autant de discussions et de concertation avec les citoyens. Je suis heureuse de constater que les groupes d'opposition ont également souligné que le projet actuel permettra d'améliorer considérablement la situation. Comme pour tous les chantiers, le bruit et la saleté seront inévitables pendant les travaux. Le trafic de transit sera considérablement limité.

L'échange avec les citoyens est très important pour nous. Mais il faut aussi prendre des décisions. C'est pourquoi nous soumettons maintenant au vote du conseil communal un projet dont nous sommes convaincus qu'il apportera une amélioration substantielle au quartier de Gasperich.

Le projet de réaménagement de la rue de Gasperich est approuvé avec le vote contre de Monsieur le conseiller Weidig (ADR) et l'abstention des représentants des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk.

2) Projet de réaménagement de la rue Michel Weyer

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 1.309.000 € pour le réaménagement de la rue Michel Weyer (Bonnevoie). La rue Demy Schlechter et la rue Marguerite-Séraphine Beving sont également concernées par ce projet, qui prévoit la rénovation et le renforcement des infrastructures avec réaménagement de la surface :

Services de la Ville de Luxembourg

Service Canalisation :

- remplacement des couvercles existants ;
- installation d'une conduite de canalisation eaux mixtes supplémentaire.

Service Eaux :

- remplacement de la conduite principale vétuste ;
- remplacement des raccordements vétustes de maisons.

Service Eclairage public :

- régularisation des armoires d'éclairage public et TIC ;
- renouvellement et adaptation du réseau d'éclairage public ;
- pose d'un nouveau réseau « Télégestion ».

Service TIC :

- extension du réseau WIFI de la Ville.

Service Voirie :

- réaménagement d'une zone 20 entre les rues Beving et Demy Schlechter ;
- implantation de 4 bancs autour de la verdure au milieu de la rue ;
- mise en œuvre de deux trottoirs traversants au croisement avec les rues Demy Schlechter et Beving.

Acteurs externes

Creos Luxembourg S.A. - Division Electricité :

- renforcement et renouvellement du réseau basse tension ;
- régularisation des réseaux de l'éclairage public de la Ville et des réseaux électriques Creos ;
- remplacement entier ou partiel des raccordements électriques sous-dimensionnés.

Creos Luxembourg S.A. - Division Gaz :

- remplacement des conduites principales basse pression ;
- remplacement des raccordements vétustes de maisons avec vannes dans le trottoir et sécurisation type « Gas-Stop » au droit du branchement à la conduite principale.

Le projet coordonné s'inscrit dans le programme pluriannuel établi par le Service Coordination des chantiers (Serco). Un crédit de 100.000 € est prévu au budget extraordinaire du Service Serco pour l'exercice 2025. Un nouveau crédit d'un montant total de 449.000 € est à voter par le conseil communal, à répartir sur les articles respectifs des services concernés au budget 2025. Le nouveau crédit est à financer par l'excédent des années antérieures et se justifie par une actualisation des moyens financiers nécessaires pour l'année en cours. Le solde de 760.000 € est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés des exercices suivants.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : L'objectif est d'apaiser la circulation dans la rue Michel Weyer et de créer plus de verdure. La rue Michel Weyer compte 15 maisons. 14 enfants y vivent. De nombreuses maisons ont un jardin devant, de sorte qu'il y a déjà beaucoup de verdure. Il est maintenant prévu d'aménager une bande verte supplémentaire. Des bancs seront installés. Une discussion a eu lieu pour savoir si les bancs devaient être en béton ou en bois. Comme les bancs pourraient être utilisés la nuit par certaines personnes pour dormir, l'idée d'installer des bancs en béton a été retenue, car le béton froid a un effet dissuasif.

Le projet prévoit le renouvellement et le renforcement des infrastructures ainsi que le réaménagement de la surface. Tout le monde est d'accord avec le renouvellement des infrastructures souterraines pour une meilleure qualité de vie. En ce qui concerne le réaménagement de la surface, les riverains ont été consultés. Les uns voulaient des emplacements de stationnement, les autres plus de verdure. Les uns voulaient une impasse, les autres non. Nous avons convenu ensemble que si les riverains parvenaient à un accord, l'une ou l'autre modification pourrait encore être apportée. Comme aucun courrier ne nous est parvenu, c'est le projet présenté en commission qui est soumis au vote aujourd'hui.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : La rue Michel Weyer est une petite rue à Bonnevoie. Le projet en question est un exemple typique de l'approche du collège échevinal en matière de réaménagement de rues. 1,5 million d'euros sont investis dans le réaménagement de la rue Michel Weyer, mais on n'en profite pas pour réaliser un projet ambitieux et contemporain, axé sur la mobilité, la végétalisation et la qualité de vie.

En commission consultative, les représentants de *deï gréng* ont soulevé plusieurs questions. Comme souvent, les fonctionnaires nous ont fait remarquer qu'il y avait des demandes de la part de différents services et qu'il n'était pas toujours facile de tout concilier. Le hic, c'est que le collège échevinal n'a pas de vision ni d'idées, si bien qu'il est difficile pour les fonctionnaires de tout concilier.

Les riverains n'ont reçu que le mercredi l'invitation à la réunion d'information, qui était convoquée pour le vendredi matin à 11.30 heures à l'Hôtel de Ville. Une annonce aussi tardive empêche de nombreux citoyens de participer à la réunion. Si l'on appelle ensuite les habitants à soumettre une proposition qui, de surcroît, doit être unanime, cela n'a rien à voir avec une participation citoyenne. On monte les citoyens les uns contre les autres, sans vouloir soi-même apporter des améliorations au projet.

J'en appelle au collège échevinal pour qu'il retire son projet. Madame l'échevin Beissel vient d'expliquer qu'il s'agit de la version présentée à la commission consultative. D'après mes informations, les habitants de la rue Michel Weyer ont bien soumis une proposition commune au collège échevinal. Le projet devrait être revu dans le sens des propositions contenues dans ce projet. Cela contribuerait à une amélioration significative. Les habitants ont proposé, par exemple, de fermer la rue Michel Weyer à la circulation vers le nord à l'aide d'une borne, comme cela a été le cas pendant les travaux dans la rue Beving. Cela empêcherait le trafic de transit. Une autre proposition très judicieuse consiste à aménager une bande verte sur le côté est et à y prévoir un « coin chiens », afin de maintenir la bande centrale exempte d'excréments canins.

Madame l'échevin Beissel s'est prononcée en faveur de l'installation de bancs en béton pour éviter que certaines personnes n'y dorment. Quelles personnes ne correspondent pas à votre image de la ville ? Je peux comprendre que les habitants soient favorables à des bancs en bois.

Les habitants proposent en outre de déplacer les emplacements de stationnement existants sur le côté ouest de la rue vers la bande verte, ce qui faciliterait l'accès des habitants à leurs maisons.

En commission, j'avais proposé de maintenir la priorité à droite dans la rue Demy Schlechter, car les automobilistes roulent déjà vite sur cette route droite et sans chicanes. Sans la priorité à droite, ils rouleraient encore plus vite. Pas plus tard que vendredi dernier, un accident a eu lieu au niveau

du croisement de la rue du Cimetière et de la rue Demy Schlechter.

Je ne comprends pas pourquoi le collègue échevinal ne compte pas tenir compte des suggestions raisonnables et pertinentes des habitants de la rue Michel Weyer. Si le collègue échevinal maintient sa position, nous nous abstiendrons lors du vote.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : J'habite non loin de la rue Michel Weyer et je connais très bien la situation. Cependant, je n'étais pas au courant du présent projet. Il aurait été judicieux d'inviter également les habitants de la rue Beving et de la rue Demy Schlechter à la réunion d'information.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire de cette rue une impasse. Je ne peux pas être d'accord avec l'affirmation de Monsieur le conseiller Benoy selon laquelle il y a beaucoup de trafic de transit à cet endroit et que les automobilistes y roulent vite.

Aux alentours de l'école de la rue Gellé, il y a des bancs en béton qui étaient blancs et qui sont maintenant sombres. De plus, les bancs en béton représentent un danger : si quelqu'un tombe et heurte un banc en béton avec sa tête, il peut se blesser grièvement. C'est pourquoi j'appelle le collège échevinal à opter pour l'installation de bancs en bois dans la rue Michel Weyer, un souhait également exprimé par de nombreux habitants.

La lumière de l'éclairage public aux abords de l'école de la rue Gellé est très vive, ce qui m'a obligé à faire réparer mes volets roulants pour ne pas être dérangé la nuit par la lumière vive. L'éclairage public contribue à la sécurité, mais il ne doit pas non plus être réglé sur une intensité trop forte.

Personnellement, je ne trouve pas que les automobilistes roulent particulièrement vite dans la rue Demy Schlechter, car ils doivent ralentir avant les carrefours. C'est pourquoi je ne pense pas que qu'une priorité à droite soit nécessaire.

Des emplacements de stationnement vont-ils disparaître dans la rue Michel Weyer ? Je pense qu'aucun emplacement de parking ne devrait disparaître, notamment en raison des commerces qui s'y trouvent.

Le « coin des chiens » désigné en face du Café Glow n'est pas optimal.

Je m'abstiendrai lors du vote.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Pour les projets où moins de 100 riverains sont concernés par les travaux prévus, il n'est pas d'usage de convoquer des réunions d'information des citoyens. Pour la rue Michel Weyer, une réunion d'information a néanmoins eu lieu. Les riverains étaient invités à une réunion d'information à l'Hôtel de Ville et ont pu faire part de leurs préoccupations. L'une d'entre elles concernait par exemple les emplacements de stationnement. Cette demande a été prise en considération. En commission consultative, le projet présenté a été approuvé par la majorité des participants.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Monsieur le conseiller Benoy a estimé que le collège échevinal n'a pas de visions. Je tiens à remercier nos fonctionnaires, qui nous conseillent avec beaucoup de compétence et d'engagement, toujours dans le but de développer de bons projets. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de développer des projets durables. Pour y parvenir, le collège échevinal et les services travaillent en étroite collaboration sur tous les projets.

Le rapport de la commission indique clairement que le nombre d'emplacements de stationnement existants ne changera pas, que plusieurs emplacements seront simplement déplacés.

J'ai pris note des déclarations concernant les bancs. Avec le service, nous allons voir si nous n'allons pas installer des bancs en bois.

En ce qui concerne l'intensité de l'éclairage, je demanderais à Monsieur le conseiller Weidig de me faire part à nouveau de sa préoccupation par courriel, afin que le service compétent puisse contrôler sur place. Si l'intensité lumineuse est effectivement trop élevée, le flux lumineux peut être réglé différemment sans problème.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : La rue Michel Weyer compte 15 maisons. Par dérogation à la procédure habituelle, comme Monsieur le conseiller Biver l'a déjà expliqué, une réunion d'information des citoyens a été organisée, bien que moins de 100 personnes y habitent. Il est vrai que la réunion a été convoquée en dernière minute. Les habitants de sept maisons ont répondu à l'invitation.

Les habitants de la rue Michel Weyer ont été reçus à l'Hôtel de Ville. Les discussions se sont déroulées de manière objective, et pourtant, on a pu constater des divergences d'opinion parmi les citoyens présents. Les uns se sont prononcés en faveur d'une bande verte, les autres contre. Les uns ne voulaient pas que des emplacements de stationnement disparaissent, les autres se sont prononcés pour moins d'emplacements de stationnement. Les uns se sont prononcés contre le maintien du rond-point, les autres pour son maintien. Les raisons pour lesquelles le rond-point doit être conservé ont été exposées aux riverains. Plusieurs citoyens ont fait remarquer que la rue Michel Weyer n'était pas trop éloignée du quartier de la Gare et que si l'on ajoutait encore plus de verdure dans la rue Michel Weyer, cela créerait encore plus d'espace pour cacher de la drogue. Je ne peux pas dire si c'est effectivement le cas. C'était une préoccupation des riverains. À la fin de la discussion, les riverains n'étaient pas d'accord sur le nombre d'emplacements de stationnement, par exemple, et nous leur avons demandé de se réunir pour nous présenter leur projet. Un e-mail nous est parvenu, mais il n'y avait pas de signatures. On nous a dit que tout le monde était d'accord. J'ai toutefois été contacté par des habitants qui m'ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec la proposition. Une liste de pétitions avec des signatures n'est pas parvenue à la commune. Nous laissons donc le projet tel qu'il est présenté au conseil communal.

Monsieur le conseiller Benoy a demandé pourquoi on ne fermait pas l'accès à la rue Michel Weyer d'un côté. Nous avons discuté de cette proposition avec le Service Hygiène. Une fermeture n'est pas possible, car les camions de collecte des déchets ne peuvent pas y faire demi-tour.

Monsieur le conseiller Benoy a parlé d'un trafic important. Notre service a effectué des comptages. La plupart du temps, ce sont des riverains qui y circulent. Entre 7 et 9 heures du matin, 17 voitures ont été comptées dans la rue Michel Weyer en direction de la rue Demy Schlechter. Dans l'autre sens, il y avait neuf voitures. Sur une période de 24 heures, 108 voitures ont été comptées dans le sens rue Demy Schlechter et 49 voitures dans le sens rue Beving. On ne peut donc pas parler d'un problème de mobilité dans la rue Michel Weyer. Le projet actuel prévoit un réaménagement judicieux de la superstructure. Les enfants pourront également jouer dans la rue. Nous avons écouté les riverains et tenu compte de leurs souhaits sur différents points. Le présent projet peut être soutenu en toute bonne conscience par tous les membres du conseil communal.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur l'échevin Goldschmidt a précisé à juste titre que la lettre reçue par la commune n'était pas signée par les riverains. Monsieur l'échevin Bauer vient de m'informer que des habitants de la rue Michel Weyer l'ont appelé aujourd'hui pour lui demander que le projet soit laissé tel quel.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Madame l'échevin Beissel a dit qu'aucune lettre des riverains n'était parvenue à la commune. Lorsque le courriel est parvenu à l'administration communale, le collège échevinal aurait dû demander aux riverains de signer la lettre afin qu'elle puisse être prise en compte.

Pendant les travaux de la rue Beving, la rue a été fermée à la circulation, ce qui n'a pas posé de problèmes au Service Hygiène.

Je n'ai pas reçu de réponse à ma question en rapport avec la priorité de droite dans le secteur de la rue Demy Schlechter dans le sens d'une modération du trafic.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : À ma connaissance, un « trottoir traversant » y a été aménagé. L'introduction d'une priorité de droite n'est pas possible dans un tel cas, selon le Code de la route national. Néanmoins, nous y ferons effectuer des mesures de vitesse. S'il s'avère qu'il y a là un point dangereux, nous le désamorcerons.

Le projet de réaménagement de la rue Michel Weyer est approuvé, les représentants des groupes déi gréng et LSAP s'abstenant.

3) Rénovation et transformation de l'ancienne école sise 48, rue Henri VII (devis rectifié)

Le conseil communal est appelé à approuver un devis rectifié d'un montant de 17.676.220,71 € pour la rénovation et la transformation de l'ancienne école sise 48, rue Henri VII. En sa séance du 22 avril 2022, le conseil communal avait approuvé un devis initial d'un montant de 12.370.314,28 €. Le surcoût de 5.305.906,43 € correspond à une augmentation de 43 % par rapport au devis initial. Les coûts supplémentaires sont en grande partie dus à une augmentation significative de l'indice des prix à la construction et à l'aménagement d'une aire de jeux naturelle. Cette dernière a été intégrée dans le projet à la demande du collège échevinal, suite à l'appel à projets « Méi Natur an eise Schoulhäff », lancé en octobre 2023 par le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. La dépense supplémentaire de 5.305.906,43 € sera à charge du budget extraordinaire des années 2025 et suivantes du Service Bâtiments.

4) Extension du bâtiment scolaire sis 3, rue Anne Beffort (devis rectifié)

Le conseil communal est appelé à approuver le devis rectifié d'un montant de 35.357.108,11 € concernant le projet d'extension et de transformation du bâtiment scolaire sis 3, rue Anne Beffort pour les besoins du Service Enseignement et du Service Foyers scolaires. En sa séance du 18 mai 2020, le conseil communal avait approuvé un devis initial d'un montant de 26.331.472,87 €. Le dépassement de 9.025.635,24 € correspond à une augmentation de 34 % par rapport au devis initial. Le devis rectifié sera imputé au budget extraordinaire du Service Bâtiments pour les années 2025 et suivantes. Un crédit supplémentaire de 3.500.000 € est à voter par le conseil communal au budget 2025.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Nous soutiendrons aussi bien le devis rectifié pour l'ancien bâtiment scolaire sis rue Henri VII que celui pour le bâtiment scolaire sis rue Anne Beffort. Nous constatons qu'une grande partie des coûts supplémentaires est due à l'augmentation des prix. Nous saluons l'investissement supplémentaire dans l'aménagement des cours d'école. Néanmoins, nous estimons que, tant pour les

travaux de rénovation d'un bâtiment scolaire que pour la construction d'une nouvelle école, les coûts d'aménagement de la cour d'école devraient être inclus dans le devis initial. Je souhaiterais qu'il en soit ainsi à l'avenir, en tenant toujours compte de l'aspect « Méi Natur an eise Schoulhäff ». En ce qui concerne l'école de la rue Beffort, *déi gréng* avaient regretté que le projet initial n'ait pas prévu de mesures d'ombrage dans la cour de l'école. Il n'est tout de même pas possible que de telles mesures doivent d'abord faire l'objet d'un devis rectifié !

Je profite de l'occasion pour lancer un appel au collège échevinal afin qu'il tienne enfin la promesse qu'il a faite aux citoyens du quartier de la Gare, à savoir le réaménagement de la cour de l'école rue du Commerce. Il y a plusieurs années déjà, il avait été promis aux citoyens que le réaménagement de cette cour serait une priorité absolue.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Tout investissement dans l'avenir et dans l'éducation de nos enfants et de nos jeunes est important et nécessaire. Notre groupe soutiendra également les deux devis rectifiés. Cependant, nous ne nous réjouissons pas de l'augmentation de 43 % des coûts du projet de rénovation de l'ancien bâtiment scolaire rue Henri VII. Ce n'est pas la première fois qu'une augmentation des coûts aussi importante se produise. Pour les projets de grande envergure, c'est presque devenu une routine. Nous espérons qu'à l'avenir, les planifications seront plus précises, que l'évolution des coûts sera contrôlée de manière plus stricte et qu'il y aura plus de transparence dans les calculs de coûts. Malgré ces critiques, nous soutiendrons les devis rectifiés, car le bien-être des enfants et leur éducation seront toujours prioritaires.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Pour les deux projets, il y a une augmentation des coûts par rapport aux devis initiaux. À mon avis, la critique n'est pas de mise, car les surcoûts sont indépendants des actions de nos services, du collège échevinal et du conseil communal. Les projets mentionnés avaient été élaborés pendant la période de pandémie. L'appel d'offres pour ces projets a été lancé avant le début de la guerre en Ukraine. Les indices des prix à la construction et l'inflation ont entraîné une augmentation des coûts. Les coûts de presque tous les projets ayant fait l'objet d'un appel d'offres à cette époque dépassent le devis initial de plus de 35 %, ces surcoûts étant exclusivement dus à l'indice des prix à la construction et aux augmentations imposées par la loi. Pendant la mise en œuvre des deux projets, des travaux supplémentaires, dont certains n'étaient pas prévisibles, ont été nécessaires.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous non plus, nous ne nous réjouissons pas de devoir présenter des devis rectifiés au conseil communal. Monsieur le conseiller Radoux a mentionné les causes des dépassements. En outre, diverses adaptations se sont avérées nécessaires. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est important de terminer les deux projets le plus rapidement possible. C'est pourquoi je serais heureuse que les devis rectifiés soient soutenus par tous les groupes politiques.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Les cours d'écoles qui ne font pas l'objet de travaux de rénovation ou d'extension sont progressivement restructurés dans le sens d'une déminéralisation. La restructuration d'une cour d'école est une entreprise relativement complexe, car elle implique de nombreux services et soulève de nombreuses questions. Les projets réalisés permettent d'acquérir de l'expérience, d'identifier les solutions qui ont fait leurs preuves et de déterminer celles qui sont moins faciles à mettre en œuvre. Ce qui est sûr, c'est que les différentes cours d'école seront peu à peu réaménagées dans le sens d'une déminéralisation.

Le collège échevinal a été saisi d'un projet intéressant de réaménagement de la cour de récréation de la rue du Commerce. Il s'agit d'un projet de grande envergure, raison pour laquelle les travaux doivent être réalisés en dehors du temps scolaire, c.-à-d. pendant les vacances scolaires. Comme cela a pour conséquence que les travaux n'avanceront pas aussi vite que nous le souhaiterions tous, la cour d'école sera embellie en attendant, dans le cadre du projet « paysages éducatifs » de l'UpFoundation et avec la participation des élèves.

Le devis rectifié concernant le projet de rénovation et de transformation de l'ancienne école sise 48, rue Henri VII est approuvé à l'unanimité.

Le devis rectifié concernant le projet d'extension du bâtiment scolaire sis 3, rue Anne Beffort est approuvé à l'unanimité.

XII. URBANISME

1) Modification ponctuelle du PAG – Extension du centre équestre au Reckenthal

La Ville se propose d'apporter des modifications ponctuelles aux parties écrite et graphique du PAG en ce qui concerne l'extension du centre équestre de Reckenthal. Les terrains concernés sont actuellement classés en « zone agricole [AGR] » et en « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] ». La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG vise à :

- reclasser une partie de la « zone agricole [AGR] » en « zone de sports et de loisirs - centre équestre [REC-eq] » ;
- reclasser une partie de la « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] » en « zone de sports et de loisirs - centre équestre [REC-eq] » ;
- reclasser une partie de la « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] » en surface pour réseaux routiers et stationnements ;
- superposer une « zone de servitude urbanisation - aménagements légers (AL) » sur la zone [REC-eq] nouvellement délimitée.

La partie écrite du PAG est également modifiée, afin d'adapter l'article 27 « zone de servitude d'urbanisation » et de créer une « servitude d'urbanisation - aménagements légers (AL) » ayant pour but de limiter les aménagements autorisables.

Ces modifications permettront d'agrandir la zone dédiée au centre équestre déjà existant et de réaliser certains aménagements légers nécessaires à son fonctionnement.

Le reclassement des fonds adjacents sur le territoire de la commune de Strassen est envisagé par la commune de Strassen en vue de garantir la cohérence entre les territoires communaux.

En ce qui concerne l'impact éventuel de cette modification ponctuelle sur la protection de la nature et des ressources naturelles, le Service Urbanisme a mandaté le bureau d'études Luxplan s.a. pour réaliser une évaluation des incidences sur l'environnement (« *Umwelterheblichkeitsprüfung* »).

– Phase 1 ») pour le site concerné, conformément à la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Cette évaluation a été transmise pour avis au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

En date du 14 décembre 2022, le Ministre a répondu qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire, à condition que l'utilisation des fonds visés par le classement en tant que zone [REC-eq] soit limitée à des installations légères et des aménagements légers en relation directe avec les besoins du centre équestre.

Par analogie, cette modification du PAG implique aussi une modification des parties écrite et graphique (plan de repérage) du PAP QE respectif qui fait l'objet d'un dossier séparé. C'est ainsi qu'en date du 6 mai 2024, le conseil communal s'est déclaré d'accord avec ladite modification ponctuelle des parties écrite et graphique du PAG.

Dans le cadre de la procédure d'adoption prévue par la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier a été soumis à la Commission d'aménagement du Ministère des Affaires intérieures, et la modification proposée a été déposée, pendant 30 jours complets à partir du 10 juillet 2024, à la maison communale, où le public a pu en prendre connaissance.

En application de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le dossier a été soumis par ailleurs pour avis au Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Une réunion d'information avec la population a été tenue par le collège des bourgmestre et échevins en date du 19 juillet 2024 à l'Hôtel de Ville. Dans le délai légal de 30 jours, aucune objection n'a été introduite.

La commission d'aménagement du ministère de l'Intérieur a émis un avis positif sur le projet, mais propose d'adapter l'article 27 de la partie écrite du PAG et de reprendre l'inscription et la définition du PAG de la commune de Strassen pour le site concerné.

Le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a avisé favorablement le projet en date du 9 septembre 2024 et recommande de reprendre l'inscription et la définition du PAG de la commune de Strassen pour le site concerné.

Les modifications ponctuelles sont approuvées à l'unanimité.

2) Modification ponctuelle du PAP QE – Extension du centre équestre à Reckenthal

Dans le cadre d'une modification ponctuelle des parties écrite et graphique du PAG en ce qui concerne l'extension du centre équestre au Reckenthal, les parties écrite et graphique (plan de repérage) du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' (PAP QE) sont à adapter en conséquence. Dans le cadre de la procédure d'adoption prévue par l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier a été soumis à la Cellule d'évaluation instituée auprès de la Commission d'aménagement du Ministère des Affaires intérieures, et la modification proposée a été déposée, pendant 30 jours complets à partir du 10 juillet 2024, à la maison communale où le public a pu en prendre connaissance. Aucune objection n'a été formulée dans le délai légal de 30 jours. Aucune remarque

n'a été formulée par la Cellule d'évaluation du ministère de l'Intérieur.

La modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité.

3) Modification ponctuelle du PAG – PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin - [CT-24] ».

La Ville se propose d'apporter une modification ponctuelle à la partie graphique du PAG concernant la délimitation du PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin - [CT-24] » à Cents. Suite au lotissement approuvé par le conseil communal en date du 13 juin 2022, la modification ponctuelle du PAG en question tient compte de la nouvelle situation cadastrale en considérant les deux parcelles numéros 142/6839 et 142/6736, ainsi que les deux parcelles numéros 142/6841 et 142/5044 comme deux places à bâtir situés dans la « zone d'habitation 2 [HAB-2] » ; la parcelle numéro 142/6840 forme ensemble avec la parcelle numéro 142/6842 le PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin [CT-24] ».

Il n'y a pas d'incidences notables sur l'environnement au sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Le ministère de l'Environnement a confirmé dans son courrier du 30 août 2023 qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire.

La modification du PAG implique également une modification de la partie graphique du PAP QE correspondant. Lors de la séance du 6 mai 2024, le conseil communal a approuvé ladite modification ponctuelle de la partie graphique du PAG. Dans le cadre de la procédure d'adoption prévue par la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier a été déposé en juillet 2024 pendant 30 jours pleins à la maison communale, où le public a pu le consulter. Une réunion d'information avec la population a eu lieu le 19 juillet 2024 à l'Hôtel de Ville. Aucune objection n'a été introduite dans le délai légal de 30 jours. La commission d'aménagement du ministère de l'Intérieur a avisé favorablement le projet.

La modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité.

4) Modification ponctuelle du PAP QE – PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin - [CT-24] »

Dans le cadre d'une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant la délimitation du PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin - [CT-24] » à Cents, la partie graphique (plan de repérage) du PAP 'quartier existant' (PAP QE) est à adapter en conséquence. Dans le cadre de la procédure d'adoption prévue à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 sur l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier a été soumis à la commission d'aménagement du ministère de l'Intérieur et la modification proposée a été déposée pendant 30 jours à partir du 10 juillet 2024 à la maison communale, où le public a pu consulter le dossier. Aucune objection n'a été formulée dans le délai légal de 30 jours. Aucune remarque n'a été formulée par la Cellule d'évaluation du ministère de l'Intérieur.

La modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité.

5) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 1, rue Laurent Menager

Par courrier du 29 janvier 2025, le ministre de la Culture a fait savoir à la Ville qu'en vertu des dispositions de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, il a l'intention de classer patrimoine culturel national l'immeuble sis 1, rue Laurent Menager.

Selon le PAG de la Ville, la parcelle concernée est située en partie dans une « zone d'habitation 1 [HAB-1] », superposée par une zone « Secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' » et partiellement dans une « zone de verdure [VERD] ». La partie de la parcelle classée en zone [HAB-1] est couverte et précisée par le PAP 'quartier existant' (PAP QE) « secteur protégé du Pfaffenthal [SPR-pf] ». L'immeuble est doté d'un astérisque sur la partie graphique du PAP QE [SPR-pf], ce qui représente le plus haut degré de la protection communale. L'immeuble est situé par ailleurs à l'intérieur de la zone tampon du site inscrit à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

L'immeuble peut être retracé sur les plans du cadastre de 1822. Il est constitué d'un corps principal donnant sur rue et d'une construction annexe en fond de parcelle parallèle à la rue qui fut transformée et agrandie au début du 20^e siècle. Les encadrements baroques de porte et des fenêtres du corps principal renvoient à une construction de la fin du 18^e siècle. L'avis de la Commission pour le patrimoine culturel reste muet sur le potentiel patrimonial intérieur de l'immeuble. Le procès-verbal N°57 du 19 octobre 1992 de la commission élargie en matière de bâtisses mentionne des éléments anciens tel qu'un escalier hélicoïdal. L'extérieur de l'immeuble principal est bien conservé et grand nombre d'éléments peuvent être qualifiés d'authentiques.

Vu le caractère patrimonial de l'immeuble, son importance historique et son caractère authentique, il est proposé au conseil communal d'aviser favorablement le classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble en question.

Le conseil communal se prononce à l'unanimité en faveur d'un avis positif.

6) Lotissements de terrains

Les demandes de lotissements de terrains suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- Rue de Hollerich : division de la parcelle 124/8590 en vue de créer un nouveau terrain à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction et un lot sera cédé au propriétaire de la parcelle adjacente ;
- 53, rue de Strassen : division de la parcelle 420/4628 afin de créer deux lots, dont une parcelle à bâtir occupée par la maison, 53, rue de Strassen, et un lot restant qui n'est pas considéré comme place à bâtir ;
- Route d'Arlon : morcellement des parcelles 665/2382, 665/3249, 665/3248, 668/3580, 670/6550 et 675/6580, afin de créer 9 nouveaux lots en vue d'un échange de parcelles entre la Ville et l'État luxembourgeois, dans le but de régulariser la situation foncière.
- 50, rue de Beggen : division de la parcelle 302/1048, afin de créer deux lots pour permettre une nouvelle extension du Lycée privé Emile Metz ;

- 10, rue Tubis : division de la parcelle 274/3401 en vue de la création de 5 nouveaux terrains à bâtir pouvant accueillir chacun une nouvelle maison bi-familiale ;
- 140, rue de Merl : déplacement de la limite cadastrale entre les parcelles 756/2729 et 757/2472, afin d'augmenter la constructibilité de la parcelle longeant la rue de Merl ;
- 128, rue des Sources : déplacement de la limite cadastrale entre les parcelles 230/6529 et 230/6528, afin d'agrandir le terrain à bâtir existant ;
- Rue du Kiem : division de la parcelle 16/5518 en vue de créer une place à bâtir le long de la rue du Kiem pouvant accueillir une nouvelle construction et un lot restant qui n'est pas à considérer comme place à bâtir.

XIII. SUBSIDES

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Il est proposé au conseil communal d'accorder un subside de 2.200 € à l'association « Pour la vie naissante » à l'occasion de son 50^e anniversaire. La libéralisation du droit à l'avortement a eu lieu il y a environ 50 ans. Entre-temps, de nombreux progrès ont été réalisés : « Toute femme enceinte peut demander une IVG. L'IVG ne fait plus partie du code pénal. » La notion de « situation de détresse » a été supprimée de la loi et la deuxième consultation psychosociale n'est plus obligatoire pour les femmes majeures. L'association « Pour la vie naissante » a été créée il y a 50 ans pour s'opposer à la légalisation de l'avortement.

La Commission des droits de l'homme soutient l'association « Planning familial » qui, de son côté, est favorable à la loi. Sur la plateforme internet de l'association « Pour la vie naissante », on peut lire : « N'était-on pas en droit d'attendre précisément de la commission consultative des droits de l'Homme de prôner plutôt l'inscription du droit à la vie dans la Constitution, à l'instar des grandes déclarations et chartes des Droits de l'Homme et de l'Enfant ? Y introduire un droit de tuer des vies innocentes qui côtoierait l'abolition de la peine de mort pour les criminels relèverait d'un cynisme inégalable. »

Ce fut un long chemin, un combat très difficile, jusqu'à ce que l'interruption de grossesse ne fasse plus partie du code pénal. Mais cet acquis reste fragile dans le monde entier, y compris au Luxembourg. Pas plus tard que la semaine dernière, la compétence de longue date de l'association « CID Femmes », un partenaire de longue date de la Ville de Luxembourg, dans les écoles a été mise en doute par un membre de la commission lors d'une réunion conjointe de la commission de l'égalité des chances et de la commission scolaire – uniquement parce que l'association se prononce en faveur de l'interruption légale de la grossesse.

L'autodétermination de la femme est fermement ancrée dans l'ADN de notre parti. Nous nous opposons à tout soutien de la Ville à cette association, sous quelque forme que ce soit, et en particulier à l'occasion du 50^e anniversaire de l'association.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Notre groupe ne comprend pas pourquoi la Ville entend accorder un subside à l'association « Pour la vie naissante ». Il s'agit d'une association qui s'oppose au droit des femmes à disposer d'elles-mêmes. Le droit à la liberté de choix est un droit humain fondamental. L'accès à l'avortement garanti à chaque femme la possibilité de décider librement de son corps, de son avenir et de son projet de vie. Les interdictions ou les restrictions n'entraînent pas une diminution du nombre d'avortements,

mais au contraire, elles ne font que rendre les avortements plus dangereux, voire mortels pour les femmes. Des études internationales l'ont clairement démontré. L'Organisation mondiale de la santé reconnaît l'avortement comme une partie essentielle de la santé reproductive. Et pourtant, l'association « Pour la vie naissante » pousse les femmes à ne pas interrompre une grossesse au lieu de les aider avec des informations neutres et objectives. La vision de cette association ne repose pas sur le principe du libre choix, mais sur celui de convaincre les femmes à mener leur grossesse à terme. Ce motif est perceptible dans les brochures mises à disposition par l'association, où l'avortement n'est surtout présenté qu'à travers le prisme de nos pays voisins et où la législation luxembourgeoise actuelle n'est pas mentionnée. A l'heure où le droit à l'avortement et les libertés individuelles sont remis en cause non seulement aux États-Unis, mais aussi dans des pays européens comme la Hongrie, l'argent public ne doit pas être versé à une association qui remet en cause ces droits fondamentaux. La vision religieuse de l'association va à l'encontre du principe de pluralisme de notre société. Tout le monde ne partage pas les mêmes valeurs morales et religieuses, et ce n'est pas à une seule association de décider ce qui est bien ou mal. Si nous voulons réellement réduire le nombre d'avortements, la solution ne peut pas être de pousser les femmes dans une seule direction, mais plutôt de promouvoir et d'améliorer l'éducation sexuelle et l'accès à moyens de contraception. Nous ne pouvons pas soutenir avec l'argent des contribuables une association qui utilise de fausses informations, des pressions morales et des manipulations contre les droits des femmes, et qui ignore complètement la réalité des femmes concernées. Il est de notre responsabilité de mener une politique basée sur la science et l'autodétermination, raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas l'octroi de subsides à l'association « Pour la vie naissante ».

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Nous ne soutiendrons pas non plus le subside accordé à l'association « Pour la vie naissante ». Nous avons un problème avec le fait qu'une association veuille priver les femmes de leurs droits. L'avortement n'est une banalité pour aucune femme. Lorsque des femmes qui n'ont pas le droit d'avorter recourent néanmoins à cette pratique, elles le font souvent dans des conditions médicales et hygiéniques insuffisantes, ce qui représente un danger pour elles. Si les femmes n'avortent pas en raison de la pression morale, cela ne sera pas sans conséquences pour la femme et peut-être aussi pour l'enfant non désiré pour diverses raisons. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 13 % des décès de femmes sont dus à un avortement non professionnel. Nier aux femmes le droit à l'avortement revient à mettre leur vie en danger. Même si un avortement non professionnel n'entraîne pas nécessairement la mort de la femme, il peut provoquer des saignements, des infections, une perforation de l'utérus ou des lésions d'autres organes. Nous ne pouvons tolérer que l'argent du contribuable soit utilisé pour soutenir l'association « Pour la vie naissante », qui ne reconnaît pas le droit à l'avortement aux femmes.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Tout le monde n'est pas obligé d'avoir la même opinion. Le fait que les femmes puissent avoir des opinions différentes fait également partie du féminisme. Les uns se prononcent pour le droit à l'avortement, d'autres contre. Il y a aussi beaucoup de personnes dont l'opinion se situe au milieu. D'un point de vue éthique, il existe des raisons pour l'une et l'autre position. Chaque personne concernée doit prendre une décision pour elle-même.

Il s'agit ici de garantir que toute association qui célèbre un anniversaire soit traitée de la même manière. Je ne suis pas membre de l'association « Pour la vie naissante », mais d'après mes informations, elle fait aussi du bon travail en aidant les femmes qui ont choisi de porter leur enfant à terme plutôt que d'avorter. Elle soutient ces femmes pour qu'elles puissent mieux gérer leur situation. Ce travail a quelque chose de positif, affirme la vie et mérite aussi d'être apprécié.

Les associations « CID Femmes » et « Planning familial », qui sont très idéologiques, qui ont une certaine vision, sont toutes deux soutenues à hauteur de 10.000 € et plus par l'argent du contribuable. Il serait donc injuste de ne pas soutenir également l'association « Pour la vie naissante ». Dans la lettre de l'association « Planning familial », il est question d'un « consensus scientifique ». Cela n'a rien à voir avec la science, mais avec l'éthique. Le courrier montre clairement qui sont les idéologues. L'association « Planning familial » suit également une idéologie claire. Une plus grande tolérance est de mise : les uns pensent que l'avortement doit être légalisé, les autres, dont de nombreuses femmes, se prononcent pour une autre approche, et cette opinion doit également être respectée. La Commission des droits de l'homme n'a pas une position neutre, elle est motivée par l'idéologie. En bioéthique, il n'y a pas de vérité absolue. Il y a des arguments pour l'avortement, mais aussi des arguments contre. Nous estimons qu'il faut respecter les opinions des deux parties. C'est pourquoi nous soutiendrons les subsides à accorder à l'association « Pour la vie naissante ».

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il s'agit ici d'accorder des subsides. Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause les droits dont bénéficient les femmes depuis 1978 et qui ont encore été renforcés en 2013. Les partis représentés au conseil communal de la Ville de Luxembourg, à une exception près, se sont prononcés en faveur du droit à l'interruption de grossesse au Luxembourg. Ce droit est inscrit dans la loi luxembourgeoise.

Même si nous ne partageons pas la position politique et idéologique de l'association « Pour la vie naissante », il convient de saluer le fait qu'elle offre un soutien à de nombreuses femmes qui se trouvent dans une situation difficile. Même si on n'a pas toujours la même opinion en politique, on ne peut pas exclure des personnes du débat public pour cette raison. Le fait est qu'il existe des pays qui prennent des mesures contre les personnes ayant des opinions différentes. Les deux derniers mois ont montré comment un grand pays s'en prend par exemple aux universités qui ne partagent pas les opinions politiques d'un président. Les subventions publiques leur sont supprimées. En Europe aussi, il y a un pays qui agit contre les associations qui ne partagent pas l'opinion de l'État et qui veut les réduire au silence.

En accordant des subsides, nous ne soutenons pas l'action politique de différents membres de l'association « Pour la vie naissante ». Au cours des 50 dernières années, il y a eu des membres de l'association qui, indépendamment de leur position idéologique, ont essayé d'aider les femmes sans pour autant remettre en question les droits que la loi accorde aux femmes. Le droit à l'interruption de grossesse est inscrit dans la loi luxembourgeoise. Le Luxembourg se montre ouvert à une discussion sur l'inscription de ce droit dans la Constitution. L'inscription de ce droit dans la Constitution offre une meilleure protection. Si une opinion minoritaire se transformait alors en opinion majoritaire, il faudrait tout de même une majorité des deux tiers pour abolir une loi inscrite dans la Constitution.

L'octroi d'un subside à l'association « Pour la vie naissante » n'est pas motivé par des raisons politiques. Le subside de 2.200 € est accordée à l'association à l'occasion de son 50^e anniversaire. L'association est ainsi traitée de la même manière que d'autres associations auxquelles des subsides sont également accordés à l'occasion d'un anniversaire. Il est également possible que tous les membres du conseil communal ne partagent pas les objectifs d'autres associations. La Ville a soutenu le travail de l'association « Pour la vie naissante » par des subsides depuis des décennies, car au-delà de sa position politique sur le droit des femmes à l'avortement – position dont nous nous distançons à 100 % – elle mène également une série d'actions par lesquelles elle aide des femmes, des enfants, des familles.

Le droit des femmes à l'avortement n'est pas remis en question dans cette assemblée, et j'espère que nous pourrions encore renforcer le droit des femmes à l'avortement à la Chambre des députés.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : En accordant des subventions à cette association, nous soutiendrions avec de l'argent public une association qui se bat depuis 50 ans contre une loi.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'association a une opinion qui n'est partagée que par un seul membre du conseil communal. Le fait est que le droit à l'avortement est inscrit dans la loi et qu'il sera encore renforcé à l'avenir. Même si nous nous distançons à 100 % de l'opinion défendue par l'association, nous ne devons pas perdre de vue qu'au cours des 50 dernières années, de nombreux membres de l'association ont également aidé des femmes, des enfants, des familles en leur âme et conscience. Les subsides à accorder ne soutiennent pas l'action politique de l'association, mais l'engagement de nombreuses personnes qui ont voulu aider.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Dans le programme électoral de l'ADR, il n'est dit nulle part que nous voulons abolir le droit à l'avortement. Il se peut que certains membres du parti soient d'un autre avis, mais notre programme électoral ne mentionne nulle part que nous voulons abolir le droit à l'avortement.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Merci pour cette précision.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je soutiendrai les subsides à accorder à l'association « Pour la vie naissante », afin qu'elle puisse fêter son anniversaire, mais je tiens à souligner que la femme doit avoir le droit de décider de son corps, et je ne suis pas d'accord avec la manière dont cela est remis en question. L'association fête un anniversaire. La Ville accorde des subsides à de nombreuses associations, et on n'est pas toujours d'accord avec tous les objectifs de ces associations. Le Luxembourg est un pays démocratique et nous vivons dans une ville démocratique. C'est pourquoi je comprends que nous accordions ces subsides à l'association en question, mais je tiens à souligner que je me distance à 100 % de la politique de cette association. Nous aurons certainement l'occasion d'en discuter à la Chambre des députés.

Avec les votes contre des représentants des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk, un subside extraordinaire de 2.200 € est accordé à l'association « Pour la vie naissante » à l'occasion de son 50e anniversaire.

Des subsides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes :

Sport a Fräizäit Zéisseng (SAF) Organisation du 17 ^e Festival Elsy Jacobs	65.000 €
Trilux Organisation du Triathlon d'Echternach (5 - 6 juillet 2025)	10.000 €
JUNCTIO Participation au Festival OFF d'Avignon	17.500 €
Konscht am Gronn Organisation de „Konscht am Gronn 2025“	4.000 €
Douri a.s.b.l. Organisation de « L'art de partager »	6.120 €

Association Afrique Festival & Art de Luxembourg Organisation du « Salon des arts traditionnels de la Côte d'Ivoire »	6.000 €
Festival Events a.s.b.l. - British & Irish Film Festival Organisation du BIFFL 2025	6.000 €
Tango Argentino Luxembourg a.s.b.l. Organisation de la « Soirée Tango 2025 »	4.600 €
Laughs in Translation a.s.b.l. Organisation du « Festrogen Festival »	1.500 €
Association « Bazar International du Luxembourg a.s.b.l. » Participation financière à la location de locaux auprès de Luxexpo s.a.	60.000 €
Curling Club Red Lions Luxembourg Subside de démarrage	1.100 €
UNature Organisation du 4 ^e congrès scientifique mondial « Forests and Parcs for Public Health » et d'un programme parallèle grand public	20.000 €
Syndicat d'intérêts locaux Gasperich Dépôt de gerbe à l'occasion de la Journée de commémoration nationale	202 €
Neutrale Verband Gemeng Lëtzebuerg Fête de la Saint-Nicolas	550 €
Gaart an Heem Beggen Fête de la Saint-Nicolas	550 €
Pompjeesfrënn Pafendall Fête de la Saint-Nicolas	550 €
Art as Experience Subside pour les activités de l'association	4.400 €
Lëtzebuenger Guiden a Scouten Hl. Franz vun Assisi Cents Location d'une scène mobile auprès du Service Sports	1.125 €
Coin de Terre et du Foyer Beggen Acquisition de machines et de matériel	2.911,41 €
Jugendkouer Beggener Karmeeschen Fête de la Saint-Nicolas	550 €
Staater Léiwen Subside pour club de sport corporatif	1.500 €
Filmreakter Subside pour les activités de l'association	4.400 €
Fëschcherclub Op de Blénkert Fête de la Saint-Nicolas	550 €

Un subside ordinaire annuel (pour l'année 2023) d'un montant de 1.130 € est accordé à l'unanimité à l'association « Spiridon Lëtzebuerg ».

Des subsides spéciaux sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes : la « Fondation Jeunes scientifiques » reçoit 3.000 € et l'Association des parents d'élèves de Beggen 1.500 €.

XIV. MOTION POUR LA RÉVISION DES PLANS DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE GASPERICH

(voir point XI de l'ordre du jour)

XV. FONDATION JEAN-PIERRE PESCATORE : STATUTS DE L'ASSOCIATION « RÉSIDENCE BERLAIMONT A.S.B.L. » (AVIS)

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Ces dernières années, les représentants du groupe *déi gréng* se sont abstenus lors de votes en rapport avec la Fondation Pescatore, notamment concernant le projet « Résidence Berlaimont ». Nous ne nous opposons pas à la construction des logements, mais nous critiquons le fait que, dans le cadre de ce projet, un parking soit construit profondément dans la roche, alors que le site est très bien desservi par les transports publics. Nous regrettons le fait qu'un tiers des investissements – 45 millions d'euros – ait été consacré à la construction du parking souterrain. On peut argumenter que le projet ne coûtera pas un centime à la Ville. Les coûts seront supportés par la fondation, respectivement par les futurs occupants. Il s'agit de très beaux logements, certes coûteux. Nous estimons que la Ville, qui est représentée au conseil d'administration de la fondation, aurait pu s'engager en faveur d'un projet plus inclusif, plus intégratif, peut-être intergénérationnel. Si autant d'argent n'avait pas été investi dans la construction du parking souterrain, un projet plus innovant aurait pu voir le jour et aurait coûté moins cher aux futurs habitants. Notre groupe ne pourra donc pas soutenir les présents statuts.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le conseil communal est appelé à donner un avis sur les statuts de l'association « Résidence Berlaimont », ce qui n'a pas de lien direct avec le parking. Nous prenons acte de la position du groupe *déi gréng*, qui est cohérent dans sa position sur ce dossier.

*Le conseil communal donne un avis favorable, avec l'abstention des représentants du groupe *déi gréng*, au sujet des statuts de l'association « Résidence Berlaimont a.s.b.l. ».*

XVI. OFFICE SOCIAL

Les délibérations du conseil d'administration de l'Office social concernant l'application des dispositions du règlement interne relatif à l'horaire mobile, au compte-épargne et aux congés ainsi qu'à la création d'un poste administratif font l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

XVII. AFFAIRES JUDICIAIRES

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Ai-je raison de penser que la Ville demande une amende de 500 € aux personnes mentionnées pour avoir habité dans un logement social de la Ville, alors qu'elles étaient en possession d'un autre logement ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les personnes mentionnées doivent ce montant à la Ville. Comme le montant dû n'a pas été réglé, même après des rappels répétés, nous sommes dans l'obligation de saisir la justice afin de recouvrer la somme due.

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice.

XVIII. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à approuver la création d'une série de postes (un poste au Service Autobus, un poste au Bierger-Center, onze postes au Service Canalisation, un poste au Service Enseignement, trois postes au Service Finances communales, trois au Service Forêts, sept au Service Seniors, 35 postes au Service Sports et deux postes au Service Topographie et géomatique) ainsi que la suppression de postes existants (un poste au Service Autobus, deux postes au Service Canalisation, trois au Service Finances communales, un au Service Enseignement, trois au Service Seniors, 35 postes au Service Sports et deux postes au Service Topographie et géomatique).

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Il est prévu de supprimer 35 postes de fonctionnaires et de créer 35 postes de salariés-ouvriers au sein du *Service Sports*. Serait-il possible d'obtenir des informations supplémentaires à ce sujet ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : 32 postes existants seront supprimés dans la fonction de l'artisan. Ces postes existants vont évoluer afin d'uniformiser les modalités de travail, de rémunération et de promotion de tous les postes de maîtres-nageurs du *Service Sports*, conformément aux dispositions de la convention collective.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Les postes de fonctionnaires sont supprimés et, en contrepartie, des postes de salarié-ouvrier sont créés. On pense généralement qu'un poste de fonctionnaire est plus sûr qu'un poste de salarié-ouvrier.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Cette mesure va tout à fait dans le sens des personnes concernées. Il s'agit d'une « régularisation de la situation actuelle sans impact budgétaire. À ce jour, les postes de fonctionnaires D1 sont déjà occupés par des salariés-ouvriers ». Cette explication supplémentaire n'est en effet pas mentionnée dans les documents à disposition du conseil communal.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité pour la création, respectivement la suppression des postes concernés.

Lotissements de terrains

En sa séance du 31 mars 2025, le conseil communal a donné son accord, sous le point « Urbanisme », à plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 22 avril 2025 et publiés sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).

